



Conseil de sécurité

Soixante-huitième année

6987^e séance

Mercredi 26 juin 2013, à 10 heures

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	Sir Mark Lyall Grant	(Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)
<i>Membres :</i>	Argentine	M. Oyarzábal
	Australie	M ^{me} King
	Azerbaïdjan	M. Mehdiyev
	Chine	M. Wang Min
	États-Unis d'Amérique	M. DeLaurentis
	Fédération de Russie	M. Iliichev
	France	M. Bertoux
	Guatemala	M. Rosenthal
	Luxembourg	M. Maes
	Maroc	M. Loulichki
	Pakistan	M. Masood Khan
	République de Corée	M. Kim Sook
	Rwanda	M. Gasana
	Togo	M. Kadangha-Bariki

Ordre du Jour

Opérations de maintien de la paix des Nations Unies

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506.

13-37410 (F)



Document adapté



Merci de recycler



La séance est ouverte à 10 heures.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Opérations de maintien de la paix des Nations Unies

Le Président (*parle en anglais*) : En vertu de l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les intervenants suivants qui feront un exposé au Conseil à participer à la présente séance : M. Hervé Ladsous, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix; le général de corps d'armée Carlos Alberto Dos Santos Cruz, Commandant de la force de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo; le général de division Leonard Ngondi, Commandant de la force de la Mission des Nations Unies au Libéria; et le général de division Muhammad Iqbal Asi, Commandant de la force de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire.

En vertu de l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le général de division Babacar Gaye, Conseiller militaire des Nations Unies, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne maintenant la parole à M. Ladsous.

M. Ladsous : Je promets d'être très bref.

Comme le Conseil le sait, cette semaine est l'occasion pour nous de réunir tous les chefs des composantes militaires de nos missions. Nous avons donc tous nos généraux présents ici. Comme il est de tradition, nous avons pensé qu'il était utile qu'ils puissent rencontrer le Conseil de sécurité pour cette séance informelle. Nous avons donc décidé cette année d'inviter trois généraux à faire une brève présentation au Conseil de sécurité. Il s'agira d'abord du général de division Leonard Ngondi, Commandant de la force de la Mission des Nations Unies au Libéria, qui va faire une intervention sur le thème de l'évaluation au sein de la Mission et des formations reçues avant le déploiement. À la suite de quoi, le Commandant de la force de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo, le général de corps d'armée Carlos Alberto Dos Santos Cruz, présentera ses réflexions sur nos attentes

en ce qui concerne l'utilisation de capacités militaires technologiquement avancées en vue de mettre en œuvre les tâches qui sont incluses dans nos mandats. Et enfin, le Commandant de la force de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire, le général de division Muhammad Iqbal Asi, livrera ses réflexions sur la manière dont la coopération intermissions peut avoir des répercussions sur la gestion des crises par nos missions.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au général de corps d'armée Carlos Alberto Dos Santos Cruz.

Le général Dos Santos Cruz (*parle en anglais*) : J'ai le plaisir et le privilège d'être ici aujourd'hui. Le thème de ma présentation est l'utilisation de capacités militaires technologiquement avancées dans le maintien de la paix et les avantages connexes, non seulement pour la Mission, mais aussi pour l'ONU et le Conseil de sécurité à tous les niveaux.

Cette question revêt une pertinence particulière pour la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) au moment où nous nous préparons à recevoir des drones. Le Secrétariat a entamé un long processus en vue de sélectionner un contractant chargé de gérer l'ensemble du système des drones. Nous espérons que ce système arrivera sans tarder en République démocratique du Congo.

Cette capacité nous aidera certainement à accomplir certaines des tâches principales énoncées dans notre dernier mandat créé par la résolution 2098 (2013). Comment utiliserons-nous ces moyens? Nous nous servirons des drones pour repérer les quartiers généraux des groupes armés, les plateformes logistiques, les mouvements de troupes, les convois, les pistes d'atterrissage et les barrages routiers; pour être rapidement informés des mouvements et des intentions des groupes armés; et pour surveiller les camps de personnes déplacées. La capacité à survoler des zones sensibles pendant de longues heures et de longues journées nous permettra d'obtenir des informations opportunes. Les drones nous aideront à dissuader les groupes armés de mener des actions hostiles et à dépêcher des forces de réaction rapide.

En République démocratique du Congo, il peut y avoir dans une même zone des contingents du Portugal, de l'Espagne, de l'Italie, de la France, des Pays-Bas, de l'Allemagne, de l'Autriche et de la Pologne, ce qui fait qu'il est impossible d'opérer sans de très bonnes

informations. L'information est, je crois, la clef du succès de toute mission.

Je ne dois pas me limiter à ne parler que des drones. Il existe d'autres technologies militaires avancées qui sont à même d'être très utiles pour les forces de maintien de la paix des Nations Unies. Nous utilisons déjà en République démocratique du Congo des radars au sol qui nous permettent d'en savoir plus sur les activités menées dans la région des Grands Lacs. On pourrait également faire un meilleur usage des technologies de surveillance afin de renforcer les capacités de contrôle, par exemple dans le cadre des activités transfrontalières. Nous avons des frontières avec beaucoup de pays et plus de 50 groupes armés opèrent à proximité de ces frontières, qu'ils peuvent traverser, ce qui entraîne de plus grands troubles. Les images à haute résolution peuvent servir de preuves matérielles. De même, l'utilisation sélective de moyens électroniques pourrait aider les forces de maintien de la paix à devancer les intentions de ceux qui posent une menace à la paix, et ceci permettrait à coup sûr de réduire les risques, tant pour la population que pour les troupes et le personnel des Nations Unies.

Les autres technologies militaires avancées qui pourraient être utiles en République démocratique du Congo sont les systèmes de localisation d'armes, les navires, les radars et les technologies acoustiques. C'est important car les rebelles pourraient se servir des territoires de pays étrangers comme base de leur lutte.

Nous disposons de scanners et de système de détection avant par rayons infrarouges dans nos hélicoptères et nos avions. Nos véhicules sont équipés de systèmes de poursuite GPS. Les drones de petite taille ou miniatures sont extrêmement importants pour les opérations tactiques. Nous devons également signaler que l'adoption d'autres technologies de base, notamment des dispositifs de vision nocturne pour les armes – aussi bien des imageurs thermiques que des intensificateurs d'image – des radars de veille portables et des télémètres laser offrirait d'excellents avantages. Le problème est que nos besoins vont au-delà des technologies de pointe. En ce moment, nous avons beaucoup plus besoin de technologies de base.

Tout en soulignant les nombreux avantages que peut offrir l'utilisation accrue de technologies militaires de pointe dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, certains points de vue et contraintes doivent être pris en compte. L'utilisation d'appareils de surveillance pourrait être considérée comme trop

intrusive par les pays hôtes si elle ne fait pas l'objet d'un contrôle approprié, y compris les informations obtenues. Seuls des drones non armés seront utilisés par la MONUSCO.

Les technologies de pointe doivent souvent être appuyées par des opérateurs et analystes qualifiés. De telles ressources sont souvent rares, en particulier à l'ONU, qui dépend énormément d'autres acteurs pour la plupart de ses effectifs militaires. Lorsque nous augmentons les ressources technologiques dans notre mission, nous devons adapter les structures dont nous disposons. Nous avons besoin de bien plus d'informations. Nous avons besoin d'un nombre bien plus élevé d'analystes. Nous avons besoin de bien plus d'organisation pour traiter les renseignements. Il faut veiller à ce que nous puissions exploiter pleinement les informations et renseignements recueillis. Si nous ne relient pas nos structures aux nouvelles technologies à mesure qu'elles sont adoptées, les résultats risquent de ne pas être optimaux.

Je voudrais souligner que les avantages offerts par ces technologies ne sont pas seulement liés aux résultats apportés à la mission. Elles revêtent une importance à tous les niveaux, en particulier en ce qui concerne les conclusions politiques tirées, car les analystes politiques disposent de données réelles sur ce qui se passe sur le terrain.

Dans cette brève déclaration, j'ai insisté sur certaines des possibilités que pourraient offrir des technologies militaires de pointe aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Il n'existe pas deux missions de maintien de la paix des Nations Unies identiques. Même si de telles technologies peuvent être utiles à une mission, elles peuvent ne pas l'être autant à une autre. De fait, je n'ai pas parlé des technologies qui, bien qu'elles ne soient pas adaptées à la MONUSCO, pourraient être particulièrement utiles à d'autres missions.

Les technologies présentent des limites et ne permettront pas toujours de régler nos problèmes. Au sein de la MONUSCO, nous aurons bientôt l'occasion de nous rendre compte par nous-mêmes de ce que les drones peuvent faire pour le maintien de la paix en République démocratique du Congo. La période à venir devrait être très intéressante et riche en enseignements, et nous nous efforcerons de partager nos expériences à mesure que nous mènerons nos activités.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie vivement le général Dos Santos Cruz de sa déclaration.

Je donne maintenant la parole au général Ngondi.

Le général Ngondi (*parle en anglais*) : Je suis très honoré de présenter un exposé au Conseil de sécurité sur la nécessité d'une évaluation sur le terrain et d'un entraînement préalable au déploiement des soldats de la paix des Nations Unies.

Les effectifs militaires sélectionnés pour des missions des Nations Unies suivent un entraînement avant le déploiement, assuré par les pays fournisseurs de contingents dans le cadre des activités de préparation nationales. L'objectif principal de cet entraînement préalable au déploiement est de réorienter les capacités opérationnelles des contingents pour qu'ils puissent opérer dans un environnement et une situation de maintien de la paix particuliers. La période d'entraînement préalable au déploiement sert également à organiser et à équiper les contingents en fonction des besoins opérationnels approuvés et convenus, ainsi qu'à mettre en place des mécanismes pour assurer l'autonomie du contingent et/ou du matériel appartenant aux contingents sur le terrain.

Les attentes sont les suivantes : les contingents déployés dans le cadre d'une mission de maintien de la paix doivent être à même d'exécuter leur missions, en termes de connaissance, de compétence et de comportement; disposer du bon matériel et d'éléments habilitants, comme le demande le Département des opérations de maintien de la paix dans l'état des besoins de l'unité; être couverts aux fins de remboursement par un mémorandum d'accord approuvé et signé; et avoir un haut niveau de préparation opérationnelle qui doit être entretenu et maintenu par la force pendant toute la durée du déploiement.

La formation d'initiation requise et l'inspection initiale du matériel appartenant aux contingents sont réalisées lorsque les effectifs arrivent dans la zone d'opérations. Cette formation est axée sur les compétences individuelles, pas sur les compétences collectives, et ne peuvent donc pas servir de base à la validation de l'intégralité de la formation préalable au déploiement. Même si cette formation et l'inspection du matériel appartenant aux contingents sont utiles, le maintien de l'état de préparation pour la mission n'est pas garanti.

Des lignes directrices et des stratégies de base sont disponibles et continuent d'être élaborées pour

informer et orienter les pays fournisseurs de contingents afin qu'ils puissent former leurs contingents aux tâches essentielles à la mission pour s'assurer que leurs contingents possèdent les capacités requises pour la mission. Ces documents, y compris les directives générales des pays fournisseurs de contingents, donnent également à ces pays des lignes directrices sur la manière de procéder à une évaluation des activités de formation menées. Il convient de signaler que, bien que ces documents soient une précieuse source d'information permettant aux commandants d'opération de s'assurer que leurs unités respectent les normes opérationnelles de l'ONU, le quartier général de la force n'a pas les moyens d'affirmer la même chose à cet égard.

L'objectif de ce bref exposé est de souligner qu'il est nécessaire de procéder à une évaluation au sein de la mission de l'entraînement préalable au déploiement et des capacités des pays fournisseurs de contingents d'agir de manière autonome conformément au niveau standard de préparation opérationnelle des contingents établi à l'ONU, en vue de recommander la mise en place d'un mécanisme au sein du quartier général de la force, qui fera de même.

Je suis tout à fait conscient que les pays fournisseurs de contingents sont tenus d'assurer la formation préalable au déploiement avant de déployer leurs contingents dans la zone de la mission. Cette formation doit être validée à l'arrivée dans la zone de la mission afin de confirmer la préparation opérationnelle des contingents aux responsables de la force. Actuellement, les quartiers généraux de force n'ont pas les moyens de valider cette formation.

Les lacunes en matière de capacités pourraient être identifiées durant l'évaluation au sein de la mission et doivent être comblées ou corrigées. Néanmoins, les vides ne peuvent être comblés que dans le cadre de la formation au sein de la mission et il est nécessaire de procéder à une évaluation pour s'assurer que les objectifs de la formation sont atteints. C'est pourquoi le quartier général de la force doit avoir les moyens d'élaborer des plans de formation et de fixer des objectifs de formation, et de procéder par la suite à leur évaluation.

Au fil des ans, on a observé sur le terrain que certains contingents sont aux prises avec de nombreuses difficultés pour ce qui est de l'entretien de leur matériel. Il est donc nécessaire d'évaluer les procédures concernant la capacité de se maintenir des contingents et les plans mis en place à cet effet pour s'assurer qu'ils aient le niveau d'efficacité souhaité et qu'ils respectent

les normes de l'ONU. Des interventions opportunes concernant les efforts relatifs à l'autonomie garantiront la compétence de la mission. Les quartiers généraux de force n'ont pas les moyens d'évaluer les cadres relatifs à la capacité de se maintenir des contingents déployés.

Chaque mission est unique et connaît des difficultés qui lui sont propres. Il faut continuer d'analyser les nouvelles tendances et difficultés afin d'élaborer des mesures d'intervention durables. De telles mesures comprennent l'élaboration de plans et d'objectifs de formation et la réalisation d'une formation pour transmettre les compétences nécessaires. Cette fonction nécessite un arrangement approprié sur le terrain. En outre, dans les quartiers généraux des forces diverses fonctions sont exercées par le personnel, ce qui contribue à l'efficacité de l'ensemble de la force. Ces fonctions requièrent également un suivi et une évaluation pour veiller à ce que les quartiers généraux fonctionnent à un niveau optimal.

Compte tenu de ce qui précède, je recommande fermement la création, aux quartiers généraux des forces, d'une équipe d'évaluation chargé d'aider les dirigeants des forces à maintenir des contingents aptes à assurer la mission et un quartier général fonctionnel. Il serait fort utile que cette équipe procède à l'évaluation des contingents et du quartier général de la force lui-même, en attirant l'attention des commandants sur les domaines qui nécessitent leur intervention.

Enfin, l'équipe d'évaluation doit comprendre des experts dans tous les domaines fonctionnels envisagés, englobant principalement les tâches essentielles à la mission, les fonctions du personnel et la viabilité. L'équipe doit être placée directement sous la responsabilité des dirigeants de la force s'agissant de la surveillance, de l'évaluation et du maintien de la capacité opérationnelle de l'ensemble de la force.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le général Ngondi de son exposé.

Je donne maintenant la parole au général de division Iqbal Asi.

Le général Iqbal Asi (*parle en anglais*) : C'est un grand honneur pour moi d'être ici ce matin pour faire part de mes réflexions sur la façon dont la coopération intermissions envisagées peut influencer sur la capacité de gestion de crise de la mission. Au cours de mon intervention, je vais évoquer brièvement le cadre de coopération qui existe déjà entre l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) et la Mission des

Nations Unies au Libéria (MINUL), mettre en évidence les possibilités de renforcer la coopération, identifier les obstacles et recommander les mesures à prendre.

La coopération entre missions permet d'optimiser l'utilisation des ressources disponibles pour les opérations de maintien de la paix en favorisant la mise en commun ou le redéploiement temporaire et rapide du matériel et du personnel dans des missions géographiquement voisines, ainsi que les avantages stratégiques. Lorsque des événements imprévus menacent de déstabiliser un pays, la coopération entre missions peut être une réponse adaptée et efficace permettant de fournir des moyens essentiels de manière rapide et efficace.

Le concept n'est pas nouveau, étant donné que les premiers efforts pour promouvoir cette coopération ont débuté dès 2005, sous l'égide du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest, dont le siège se trouve à Dakar, au Sénégal. Ce bureau régional a inauguré la pratique de réunions régulières des missions du Département des opérations de maintien de la paix (DOMP) basées dans trois pays d'Afrique de l'Ouest, à savoir la Sierra Leone, le Libéria et la Côte d'Ivoire. Ces réunions sont considérées comme les premiers efforts à avoir été déployés en ce sens.

Actuellement, la coordination et la coopération entre les missions des Nations Unies déployées dans une certaine proximité géographique sont plus que jamais nécessaires. L'environnement économique mondial actuel requiert une approche plus efficace à l'égard des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Bien que le concept ait été mis en pratique, l'ONUCI ayant d'ailleurs une expérience de première main des avantages de la coopération entre missions, les possibilités d'élargissement existent.

Je vais à présent relever les avantages qu'offre la coopération entre missions, grâce au cadre de coopération de l'ONUCI et de la MINUL. Le redéploiement temporaire de trois compagnies d'infanterie de la MINUL vers l'ONUCI à la fin de l'année 2010 a permis à l'ONUCI de combler un manque criant de personnel nécessaire pour protéger Abidjan. En décembre 2011, une compagnie d'infanterie de la MINUL a été temporairement redéployée pour venir en renfort à l'ONUCI lors des élections législatives en Côte d'Ivoire. Ce déplacement de personnel dans la région a permis de gagner un temps précieux, et de réduire au minimum les coûts de transport des contingents pendant la crise. Le transfert de trois hélicoptères de combat et

deux hélicoptères militaires de manœuvre de la MINUL à l'ONUCI pour les deux élections susmentionnées ont donné à l'ONUCI la mobilité nécessaire pour accroître la surveillance dans les zones sensibles autour des frontières, ainsi que la capacité de répondre rapidement aux situations de violence transfrontière.

Un certain nombre de sorties de reconnaissance sont menées actuellement, en fonction des besoins, par des hélicoptères armés de la MINUL des deux côtés de la frontière. Récemment, avant les élections régionales et municipales ivoiriennes du mois d'avril, des sorties régulières de reconnaissance et de sécurité étaient effectuées le long de la frontière par des hélicoptères armés de la MINUL. Ainsi, les plateformes aériennes des Nations Unies disponibles dans la région ont été utilisées de façon optimale et cette démonstration de force a dissuadé les criminels de se livrer à des actes de violence.

Un autre domaine de coopération entre les missions est la surveillance conjointe des frontières. Dans ce cadre, deux opérations, généralement appelées « patrouilles parallèles », chacune d'une durée d'une semaine par mois, sont menées des deux côtés de la frontière dans les zones sélectionnées. Cette pratique permet d'introduire une présence des Nations Unies dans des régions frontalières éloignées, ce qui dissuade efficacement les criminels de franchir les frontières en grand nombre.

La coopération locale renforcée au niveau tactique est encore un autre domaine de coopération aux avantages évidents. Je fais allusion à l'opération Mayo, dont les réunions frontalières ont lieu deux fois par mois. Des représentants de toutes les composantes des deux missions, des organismes nationaux chargés de faire appliquer la loi et des autorités administratives locales participent à ces réunions. Ils constituent une instance de liaison, de coordination, d'échange d'informations et d'examen des progrès accomplis sur les points d'action convenus.

Enfin, la capacité à prendre des contre-mesures en termes d'échange de renseignements est un résultat important de la coopération entre missions. Un mécanisme efficace d'échange de renseignements existe entre l'ONUCI et de la MINUL aux niveaux général, sectoriel et local de la force. Pour ne citer que quelques exemples, des renseignements vitaux fournis par la MINUL ont permis de prendre des contre-mesures et ainsi d'éviter les attaques contre Bloléquin et Guiglo en mai 2012, et contre Djouroutou en avril.

Ayant indiqué les effets tangibles et constructifs découlant de la coopération entre l'ONUCI et de la MINUL, je vais à présent relever quelques domaines où il existe des possibilités de renforcer davantage cette coopération.

Comme il est impossible d'assurer une présence physique et une surveillance tout le long d'une frontière étendue, et ce pour des raisons évidentes, la surveillance commune des zones frontalières par des moyens technologiques est un autre domaine possible de coopération. Pour compenser une pénurie de contingents, des moyens technologiques peuvent être utilisés conjointement par les missions proches géographiquement.

La capacité à se déployer rapidement est un autre domaine de possibilités. La pratique consistant à identifier et à affecter une force d'intervention rapide basée dans une mission, mais apte à se déployer dans des zones de missions voisines, doit être poursuivie. L'affectation d'une force aussi flexible pourrait avoir un impact considérable dans les situations de crise et garantir une présence des Nations Unies dans des zones où l'ONU ne dispose autrement que d'une présence militaire limitée.

La mise en place d'un centre commun d'information et d'analyse est un domaine de coopération possible. On pourrait créer pour l'ONUCI et la MINUL un centre qui serait alimenté par toutes les ressources internes et externes pour offrir aux décideurs une vision plus claire dans le but de prendre des décisions mieux réfléchies et en toute connaissance de cause. Ce centre permettra d'améliorer la qualité des informations et contribuera à leur diffusion rapide à tous les acteurs concernés. Cet arrangement serait bénéfique aux deux missions afin de mieux gérer les crises.

La mise en œuvre réussie de la coopération entre missions revêt certaines difficultés, que je vais brièvement souligner ici. Les contraintes juridiques et politiques constituent un défi majeur car le transfert de biens par-delà les frontières nationales nécessite l'approbation préalable du pays d'accueil et des pays fournisseurs de contingents, ce qui peut s'avérer être un obstacle organisationnel et administratif. Invariablement, il en résulte des retards dans le déploiement des contingents et du matériel.

Le deuxième défi émane des restrictions des mandats des missions. La protection, les privilèges, les immunités, les exemptions et facilités au sein des

missions, ainsi que les accords sur le statut des forces correspondants concernant le personnel et les biens des Nations Unies, doivent être discutés en temps voulu avec les pays d'accueil dans le cas où le personnel et le matériel des Nations Unies devraient être déployés et utilisés.

L'absence de disponibilité de normes au niveau tactique est également un autre obstacle. L'utilisation de cartes en vue d'échanger des informations opérationnelles – en particulier pour les zones contiguës – devient fastidieuse en raison de l'absence de cartes normalisées. Par ailleurs, le manque de moyens de communication est une autre préoccupation à laquelle il importe de répondre aux fins de coordonner des activités opérationnelles importantes, notamment les patrouilles le long de la frontière.

S'agissant de la voie à suivre à l'avenir, je formulerai quelques recommandations.

Premièrement, le DOMP doit négocier des accords préalables entre l'ONU et les pays fournisseurs de contingents permettant aux unités des pays fournisseurs d'être utilisées durant les missions d'appoint. On garantirait ainsi le déploiement des moyens nécessaires en temps opportun.

Deuxièmement, les accords sur le statut des missions, les accords sur le statut des forces, les mémorandums d'accord et les règles d'engagement doivent être élaborés en collaboration avec les gouvernements concernés et en coopération avec le Bureau des affaires juridiques pour autoriser le passage dans des zones couvertes par des missions voisines et faciliter les opérations transfrontières.

Troisièmement, l'achat de certaines capacités militaires nécessaires pour utiliser de façon efficace les technologies et mettre en œuvre les mandats de manière rentable devrait être envisagé d'un point de vue régional. Ces moyens pourraient être mis à disposition sur la base d'un partage des coûts entre différentes missions.

Enfin, le recensement conjoint des groupes armés et criminels de part et d'autre des frontières devrait être effectué par des missions contiguës, ce qui peut s'avérer utile pour lutter efficacement contre les criminels. Il faut examiner la question de la disponibilité de cartes et de moyens de communication normalisés pour faciliter les opérations transfrontières et le partage d'informations opérationnelles.

La coopération entre les missions doit être renforcée et élargie. Bien sûr, il n'existe pas de solution unique, et chaque mission est un cas particulier. Mais il y a d'importantes possibilités à saisir, et parfois on peut même être amené à renforcer la coopération et la coordination entre les missions, ce qui favorise une utilisation optimale des ressources disponibles. Cette coopération devient de plus en plus importante en tant qu'outil permettant d'assurer une utilisation optimale des ressources limitées dans un contexte marqué par le caractère régional des conflits et des considérations budgétaires.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le général Iqbal Asi de son exposé.

Je rappelle à mes collègues que la présente séance se veut informelle et son intérêt principal est d'avoir un dialogue interactif sous forme de questions/réponses avec les commandants de force. J'encourage donc les membres du Conseil à faire des déclarations brèves et à privilégier les questions aux trois commandants de force et à M. Ladsous afin qu'ils aient le temps d'y répondre à la fin de la séance. Je rappelle également à mes collègues les trois thèmes de notre débat : l'utilisation de capacités militaires davantage axées sur les technologies de pointe pour exécuter les mandats, l'évaluation au sein des missions de la formation préalable au déploiement, et la coopération entre les missions.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil de sécurité.

M. Masood Khan (Pakistan) (*parle en anglais*) : Nous remercions les Commandants des forces de la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL), de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) et de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) – le général Ngondi, le général Dos Santos Cruz et le général Iqbal Asi – des exposés qu'ils ont présentés au Conseil. Les informations opérationnelles et logistiques qu'ils ont fournies aujourd'hui nous donnent une idée des réalités sur le terrain et des problèmes que rencontrent les soldats de la paix. Nous saluons le dévouement, le courage mais aussi le professionnalisme et l'action des 111 000 valeureux hommes et femmes déployés dans les diverses missions de maintien de la paix.

Aujourd'hui, nous nous rappelons également de tous les militaires, policiers et civils qui ont perdu la vie alors qu'ils servaient dans des missions de maintien de

la paix des Nations Unies. La sûreté et la sécurité des soldats de la paix et le renforcement de leur protection sur le terrain revêtent une importance capitale. La sûreté et la sécurité sont la responsabilité commune du Conseil, du Secrétariat, des pays hôtes, des pays fournisseurs de contingents, des pays fournisseurs d'effectifs de police et du Comité spécial des opérations de maintien de la paix.

Depuis ces 53 dernières années, le Pakistan est l'un des principaux fournisseurs de contingents. La participation du Pakistan à diverses missions de maintien de la paix est l'affirmation de son profond attachement aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies.

Les exposés présentés aujourd'hui par les trois généraux montrent que les opérations de maintien de la paix dirigées par l'ONU permettent de maîtriser des conflits violents, de stabiliser des situations fragiles après un conflit, d'encourager les processus politiques internes et contribuent à la consolidation de la paix. Le maintien de la paix a évolué du fait de la nature changeante des conflits. Le professionnalisme du maintien de la paix garantit l'excellence du service fourni ainsi que la sûreté et la sécurité des personnels. Dans ce contexte, la formation préalable au déploiement, notamment la formation commune et normalisée, est essentielle pour toutes les composantes des missions. Les différents impératifs opérationnels nécessitent aussi qu'une formation et des exercices fondés sur des cas pratiques soient organisés durant le déploiement actif, et ce, en complément de la formation préalable au déploiement. Il est donc indispensable d'évaluer la formation préalable au déploiement au sein des missions.

Au Pakistan, nous avons élaboré des modules de formation dans le domaine du maintien de la paix qui font partie des programmes de formation obligatoires à suivre dans le cadre de l'évolution de carrière. Nous sommes prêts à faire profiter le Secrétariat et les États Membres de nos programmes de formation et de notre expérience dans ce domaine.

Récemment, deux décisions historiques ont été prises dans le domaine du maintien de la paix. Premièrement, en République démocratique du Congo, le Conseil de sécurité a autorisé des « offensives ciblées et robustes, en faisant preuve d'une grande mobilité et adaptabilité » (*résolution 2098 (2013), 12 b*) en vue de neutraliser les groupes armés. Deuxièmement, l'utilisation de véhicules aériens non armés, non offensifs et sans pilote a été autorisée pour appuyer

les soldats de la paix qui opèrent sous le mandat de la MONUSCO. Ces deux arrangements doivent faire l'objet d'un suivi attentif afin de confirmer leur efficacité. Les critiques positives et négatives, en particulier celles des commandants de force, nous aideront à adapter les mandats et à apporter les corrections nécessaires. Cela nous permettra également de régler, dans le cadre de processus intergouvernementaux ouverts, certaines questions juridiques, opérationnelles, techniques et financières résiduelles. S'agissant de la MONUSCO, nous tenons tout particulièrement à ce que les règles d'engagement et le concept des opérations soient conformes aux tâches définies dans la résolution 2098 (2013) en ce qui concerne les brigades cadres et les brigades d'intervention. Je prie le Commandant de la force de la MONUSCO de nous donner des informations sur cet arrangement et sur la manière dont il fonctionne sur le terrain.

En tant que Président en exercice du Groupe de travail sur les opérations de maintien de la paix, nous prévoyons d'organiser le mois prochain une réunion sur l'utilisation des technologies modernes dans le cadre des missions de maintien de la paix. L'exposé présenté aujourd'hui par le général Dos Santos Cruz a fourni des informations utiles dans l'optique de cette réunion.

Nous sommes favorables au partage des ressources humaines et matérielles entre missions voisines sur la base de décisions prises au cas par cas. En 2010, lorsque la situation en Côte d'Ivoire s'est détériorée, les contingents pakistanais de la MINUL sont venus en aide à l'ONUCI. Nos processus internes d'autorisation de cette manœuvre ont été rapidement menés à bien. Nous n'avons pas retardé le transfert des contingents pakistanais en dépit de graves problèmes logistiques et opérationnels. Les événements qui ont suivi ont montré que l'aide fournie par la MINUL s'était avérée capitale au succès des opérations de l'ONUCI durant la crise en 2010 et 2011.

Pour faire fond sur les commentaires perspicaces du général Iqbal Asi, je vais faire trois remarques sur la coopération entre les missions.

Premièrement, la coopération entre les missions est un arrangement spécial qui vise à remédier aux carences au lendemain d'une crise. Ce n'est pas une solution à long terme.

Deuxièmement, la question du contrôle opérationnel et administratif des moyens transférés doit être réglée d'avance. Chaque mission a ses propres

dynamiques qui sous-tendent le calcul du coût du matériel des contingents. Le transfert à une autre mission signifie un changement de dynamique et donc la nécessité d'appliquer des modalités financières différentes.

Troisièmement, la coopération entre les missions est un dispositif d'urgence, qui dans l'idéal doit se limiter à des unités d'infanterie et à quelques éléments habilitants, notamment des hélicoptères. Il faut donc se montrer prudent s'agissant de transférer des unités de génie ou des hôpitaux, car cela nécessite des dispositions plus permanentes.

J'ai une question pour le général Iqbal Asi. Quels sont les problèmes et les difficultés les plus complexes voire les plus insolubles dans le domaine de la coopération entre les missions?

Je termine mon propos en renouvelant l'appui du Pakistan aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies et à la noble cause que défendent les Casques bleus dans le monde entier.

M. Ilichev (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions les commandants de force, le général de corps d'armée Dos Santos Cruz, le général de division Ngondi et le général de division Iqbal Asi, de leurs exposés sur les questions d'actualité qui sont au cœur des préoccupations des opérations de maintien de la paix en République démocratique du Congo, au Libéria et en Côte d'Ivoire, et de l'ensemble des opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

S'agissant de la coopération entre les opérations de maintien de la paix, nous estimons que les missions et le Secrétariat doivent être tout à fait prêts à faire face à une évolution négative de la situation sur le terrain, notamment en ce qui concerne l'échange d'informations entre les missions dans une même région, la coordination de leurs activités et les mouvements de troupes et de matériel en cas de pénurie des ressources destinées aux secours d'urgence. À cet égard, nous tenons à remercier les pays qui fournissent des contingents, qui consentent à ces mouvements avec beaucoup de souplesse et de célérité.

Cela étant, bien que ce type d'interaction entre les opérations de maintien de la paix en Afrique de l'Ouest ait fait la preuve de son efficacité en tant que mécanisme temporaire pour régler les urgences dans un certain nombre de situations, par exemple pour préserver la sécurité pendant les élections en Côte d'Ivoire et au Libéria, il est vital de veiller à ce que toutes les opérations

de maintien de la paix des Nations Unies disposent des ressources nécessaires pour s'acquitter de leurs mandats. D'un point de vue tant politique qu'opérationnel, il est important d'imaginer tous les scénarios possibles dans les pays où nous avons déployé des missions. Chaque mission de maintien de la paix doit à chaque moment pouvoir honorer intégralement son mandat. Les risques qui pèsent sur la sécurité des Casques bleus doivent être réduits au minimum car, dans la majorité des cas, les soldats de la paix et le matériel sont déployés dans des conditions extrêmement difficiles.

Nous devons aborder l'idée de normaliser la coopération entre les opérations de maintien de la paix avec beaucoup de circonspection, notamment s'agissant du déplacement des contingents et du matériel, en tenant compte de toutes les considérations politiques, légales et financières envisageables. Parmi ces questions, il convient que le pays concerné consente au changement envisagé, même si la reconfiguration prévue de la présence internationale n'est que temporaire, que les soldats de la paix qui vont être déplacés y soient préparés et que les procédures administratives et budgétaires de l'ONU soient respectées. Il est particulièrement important que le Conseil de sécurité approuve les mouvements de personnels et de ressources.

Nous souhaitons maintenant aborder les défis que doit relever la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO). Ils sont énoncés dans la résolution 2098 (2013), qui appelle à mettre en œuvre l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération en République démocratique du Congo et dans la région, dans l'optique de s'engager sur une voie politique qui mènera au règlement à long terme du conflit et à l'instauration de la paix et de la stabilité en République démocratique du Congo et dans l'ensemble de la région. Nous attendons avec intérêt que soient pleinement appliquées les dispositions de ladite résolution, notamment celle portant création d'une brigade d'intervention relevant de la Mission.

Dans ce contexte, nous voudrions savoir comment avance le processus de déploiement de la Brigade. Comment est-elle perçue, en tant qu'instrument visant à opérer un tournant qualitatif dans la lutte contre les éléments hostiles au Gouvernement? Une innovation majeure des opérations de maintien de la paix des Nations Unies observée au sein de la MONUSCO est le recours à des drones. Nous restons convaincus que ce processus expérimental nécessite une analyse soignée

de tous les aspects de la mise en œuvre de nouvelles technologies, et ne doit pas autoriser aveuglement à prendre des mesures similaires dans d'autres missions. À cet égard, nous voudrions savoir à quelle phase en est le déploiement des drones au sein de la MONUSCO, et quand l'ONU envisage d'en avoir atteint une utilisation opérationnelle. Comment cette question est-elle perçue sur le terrain? Les drones risquent-ils de devenir une source d'irritation, ce qui entraverait la création d'un climat de confiance entre voisins, voire freinerait le processus même de la consolidation de la paix en République démocratique du Congo?

M^{me} King (Australie) (*parle en anglais*) : Je voudrais à mon tour souhaiter la bienvenue aux commandants de force parmi nous aujourd'hui et leur exprimer, ainsi qu'aux hommes et femmes avec qui ils servent, la reconnaissance de l'Australie pour leur dévouement et leur attachement à la cause de la paix et de la sécurité internationales. Je les remercie de leurs exposés riches d'informations. Les trois sujets sur lesquels ils se sont exprimés sont tous très importants pour la capacité du Conseil à structurer ses mandats de manière appropriée.

Nous connaissons une période cruciale concernant l'évolution du maintien de la paix. Les mandats qui sont confiés aux missions sont extrêmement variés et complexes et couvrent de plus en plus un éventail large d'objectifs politiques et stratégiques, englobant non seulement des fonctions de sécurité traditionnelles mais également des tâches de stabilisation et de consolidation de la paix. Il incombe donc au Conseil de coopérer très étroitement avec les responsables de la mise en œuvre de ces mandats sur le terrain, et de veiller à ce que nos décisions soient correctement calibrées par rapport aux conditions qui les attendent, et à ce qu'ils disposent des outils et ressources nécessaires. Avec la récente résolution 2086 (2013) adoptée en janvier dernier, nous sommes convenus de nous y atteler et il est important que nous continuions, à l'avenir comme aujourd'hui, d'entendre les observations dont ils ont à nous faire part.

À notre avis, la complexité des opérations de maintien de la paix actuelles découle pour une grande part du fait que nombre d'entre elles sont désormais assorties d'un mandat de protection des civils, composante nécessaire et fondamentale du maintien de la paix moderne, et les éléments les plus robustes des mandats récents ont été en grande partie influencés par les impératifs de protection des civils. La réputation et l'autorité de l'ONU sur le terrain dépendent désormais

souvent de la capacité des soldats de la paix à protéger efficacement les civils. Pour s'acquitter effectivement de ces responsabilités, les soldats de la paix doivent disposer de la formation, des compétences, du matériel et de la mobilité nécessaires, autant d'aspects pertinents pour les questions qui ont été soulevées ce matin.

S'agissant spécifiquement de la formation, l'Australie a toujours été une fervente partisane de l'élaboration de normes de capacité au sein de l'ONU. Nous appuyons fermement la recommandation du Secrétaire général adjoint, M. Ladsous, de nommer un Directeur de l'évaluation du personnel en tenue, et nous sommes d'accord avec l'analyse faite par le général Ngondi, selon laquelle les missions doivent être à même d'effectuer des évaluations en cours de mission et des formations préalables au déploiement dans l'optique de combler les lacunes éventuelles et, comme il l'a dit, de présenter en permanence un niveau élevé de préparation opérationnelle.

Sur le plan de la sécurité, la situation fluctue pour la plupart des missions. Nous le savons. Les missions doivent donc disposer des ressources nécessaires pour identifier et combler les lacunes en termes de capacités de force à mesure qu'elles se font jour. À défaut, il est difficile de comprendre comment nous pourrions respecter des normes et veiller à ce que les contingents des missions soient à même de réagir à des défis changeants, voire à des situations de crise. En conséquence, l'établissement d'une composante d'évaluation au sein du quartier général de la force est une proposition intéressante, qu'il convient, selon nous, d'étudier de plus près. Je serai heureuse de connaître l'opinion des commandants de force sur les lacunes en matière de formation préalable au déploiement, identifiées une fois que les compétences collectives ont été établies, tout en sachant que ce processus comporte deux aspects dès lors que les troupes sont effectivement sur le théâtre des opérations; ainsi que leur opinion sur la faisabilité de combler ces lacunes une fois que les troupes sont en place. Il serait intéressant qu'ils nous fassent part de leur avis à cet égard.

Je remercie le général Iqbal Asi pour ses observations sur les effets multiplicateurs des forces de la coopération intermissions et du partage des ressources. La coopération entre l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire et la Mission des Nations Unies au Libéria semble digne des meilleures pratiques. Le Conseil espère, à juste titre, que les opérations de maintien de la paix s'adapteront à l'évolution des

menaces et des crimes, mais il veille aussi, tout aussi légitimement, à rationaliser l'utilisation des ressources; or la coopération intermissions peut combler certaines lacunes en mettant en commun des capacités clefs et en permettant de fournir des renforts en période de crise. Le général Iqbal Asi nous a également fait part d'éléments persuasifs concernant les avantages et difficultés y afférents, et nous sommes très favorables à l'examen de ses recommandations, compte tenu du fait notamment que, parmi les situations dont le Conseil est saisi, nombreuses sont celles qui affichent des dimensions transfrontières et régionales. Dans ce contexte, il m'intéresse d'entendre son point de vue sur la portée du renforcement de la coopération intermissions dans le contexte des efforts en vue du déploiement de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali.

Le recours aux technologies novatrices à l'appui du maintien de la paix nous semble être une nécessité opérationnelle. Les spécialistes nationaux de la planification militaire considèrent qu'il s'agit d'une priorité, et nous sommes très favorables à l'utilisation de la technologie pour permettre aux missions de l'ONU d'exécuter leurs tâches avec efficacité tout en renforçant la sécurité du personnel des Nations Unies et des populations qu'ils sont tenus de protéger. Nous remercions le général Dos Santos Cruz de son exposé sur les avantages qu'il décèle dans l'utilisation des drones pour la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo. Nous prenons également acte de son insistance sur le fait que lesdits drones soient soigneusement intégrés dans l'ensemble des objectifs de la Mission. Nous encourageons le Département des opérations de maintien de la paix à continuer de déterminer les limites de l'utilisation des technologies de pointe. Les besoins opérationnels doivent naturellement être la considération à prendre en compte en priorité, comme l'a souligné le général Dos Santos Cruz, mais puisque nous voulons que les missions de maintien de la paix effectuent des tâches de plus en plus complexes, nous devons également promouvoir l'utilisation de technologies qui améliorent leur capacité à s'en acquitter.

Je vous remercie encore une fois, Monsieur le Président, de cette occasion d'entendre les commandants de force. Il est essentiel que les membres du Conseil, tous les États Membres de l'Organisation – en particulier les pays qui fournissent des contingents – et le Secrétariat consentent un effort constant pour s'adapter et innover, afin d'améliorer l'efficacité et l'efficacité des opérations

de maintien de la paix des Nations Unies et, à notre avis, le présent dialogue représente à cet égard un élément important.

M. Rosenthal (Guatemala) (*parle en espagnol*) : Merci beaucoup, Monsieur le Président, pour la convocation de la présente séance. Nous remercions le Secrétaire général adjoint, Hervé Ladsous, d'en avoir fait la présentation et nous remercions tout particulièrement, également, les trois Commandants de force de nous avoir éclairés sur trois sujets distincts du maintien de la paix. Nous souhaitons une chaleureuse bienvenue à tous les Commandants de force présents parmi nous aujourd'hui, dont la connaissance des points de vue, je tiens à le dire, favorise une meilleure synergie entre le terrain et le Conseil de sécurité.

Le Guatemala accorde une importance fondamentale aux opérations de maintien de la paix de l'Organisation. Il s'agit en effet d'un outil de travail indispensable de l'Organisation, travail dont nous sommes parties prenantes en tant que pays fournisseur de contingents sur le continent américain, en Afrique et au Moyen-Orient. Nous sommes fiers de répondre présents pour une tâche aussi noble que le maintien de la paix, laquelle rehausse à son tour notre armée. Depuis le début et jusqu'à ce jour, l'action de maintien de la paix des Nations Unies a connu une évolution tant sur le plan conceptuel qu'opérationnel. L'introduction de nouvelles technologies, comme le général Dos Santos Cruz l'a indiqué, n'en est qu'un exemple. L'augmentation du nombre d'opérations complexes ces dernières années a eu pour corollaire la nécessité de faire front face à une demande sans cesse plus grande de moyens et à une série de défis sans précédents. Il est clair que, pour régler ces questions, il sera nécessaire de pouvoir compter sur l'attention et la participation de toutes les parties : le Conseil de sécurité, les États Membres de l'Organisation et le Secrétariat.

Le Guatemala fournit des contingents aux trois missions qui nous sont présentées aujourd'hui. Nous connaissons de première main la haute qualité de leurs commandants et l'engagement qui est le leur. En raison des contraintes de temps, je formulerai seulement les observations suivantes, ainsi qu'une question.

Premièrement, nous réaffirmons encore une fois l'importance d'opérations de maintien de la paix dotées de mandats clairs, réalisables, vérifiables et adaptés à la situation particulière de chaque cas. C'est au Conseil lui-même qu'il incombe au premier chef de faire respecter cette condition.

Deuxièmement, à l'instar d'autres, nous exigeons des résultats des chefs de missions et des contingents sur le terrain, mais nous soulignons aussi qu'il faut leur donner les instruments nécessaires pour qu'ils puissent réaliser efficacement leur travail et assurer leur sécurité. À cet égard, il est également nécessaire d'aborder la question des importantes lacunes qui existent en matière de capacités, de ressources et de formation, au moyen d'une meilleure coordination entre le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale et le Secrétariat, ainsi que les pays fournisseurs de contingents.

Troisièmement, nous soulignons l'importance qu'il y a à accorder la priorité absolue à l'amélioration de la sécurité et de la protection du personnel déployé sur le terrain, particulièrement dans les situations de crise, ou là où nous devons faire face à un environnement politique difficile. L'exemple le plus clair de l'urgence de ce point est la série d'incidents récents dont a été l'objet la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement. Pour leur part, les gouvernements des pays hôtes doivent respecter, sans exception, les principes fondamentaux qui régissent les opérations de maintien de la paix.

Quatrièmement, comme chacun le sait, nous avons toujours des réserves concernant la participation des Nations Unies à des opérations d'imposition de la paix, ou, en d'autres termes, à des activités offensives, qui suscitent de sérieuses interrogations. Je me réfère plus précisément à la résolution 2098 (2013) qui contient une nouvelle stratégie pour la République démocratique du Congo, à l'appui de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération dans ce pays. La principale question qui se pose est de définir la limite entre maintien de la paix et imposition de la paix.

Cinquièmement, nous considérons que la coopération entre les missions est importante, au cas par cas, à la condition que les conditions sur le terrain et les mandats le permettent. À cet égard, et comme le général Iqbal Asi l'a expliqué, nous pensons que l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire est un exemple positif qui pourrait aider à dissiper les doutes relativement au calendrier, aux exigences, à l'impact et à la mise en œuvre d'une telle coopération.

Enfin, au cours de la partie interactive de cette séance, nous aimerions entendre les commandants de force dire ce qu'ils pensent de la manière dont nous, membres du Conseil, pouvons mieux tenir compte de l'avis du personnel sur le terrain et des informations qui nous parviennent en retour des commandants de force

au moment de renouveler les mandats des missions de maintien de la paix.

Avant de terminer, je voudrais rendre hommage au personnel des opérations de maintien de la paix, notamment mes compatriotes, qui ont sacrifié leur vie au service des missions de maintien de la paix des Nations Unies.

M. Bertoux (France) : Nous nous félicitons de la tenue de ces échanges désormais réguliers entre les responsables du maintien de la paix au Secrétariat et le Conseil de sécurité, qui constituent l'un des principaux fruits de l'initiative franco-britannique de 2009. Nous remercions les Commandants des forces de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), de la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) et de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) de leurs interventions. Leur vision de terrain est essentielle pour nourrir notre réflexion.

Les opérations de maintien de la paix sont l'une des activités emblématiques des Nations Unies. Alors que le nombre et la complexité de ces opérations ne cessent de croître, nous continuons de plaider pour le renforcement de l'expertise militaire, l'amélioration de la coopération du Conseil avec les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police, ainsi que pour une meilleure maîtrise du coût des opérations de maintien de la paix. Et nous soutenons à cet égard les orientations du groupe consultatif de haut niveau qui visent à concilier la maîtrise des coûts et l'efficacité opérationnelle du maintien de la paix.

Je voudrais tout d'abord rappeler l'engagement de la France au service du renforcement des capacités de maintien de la paix des Nations Unies. La France participe à 7 des 15 opérations de maintien de la paix des Nations Unies avec près de 1 000 hommes et femmes. Outre cette contribution directe, la France déploie également environ 10 000 hommes et femmes sur différents théâtres d'opérations extérieurs dans des opérations mandatées par le Conseil de sécurité, conduites et dirigées par l'Union européenne, par l'OTAN ou à titre national.

La France soutient la participation des États d'Afrique aux opérations de maintien de la paix au travers du réseau des écoles nationales à vocation régionale, au sein desquelles sont dispensés les savoir-faire techniques et opérationnels adaptés aux besoins des cadres des armées africaines. Elle participe également

aux côtés de ses partenaires européens au programme de renforcement des capacités africaines de maintien de la paix, EURORECAP, dont elle a elle-même initié le concept en 1997.

Je voudrais formuler quelques réactions aux interventions des commandants de force que nous venons d'entendre.

Nous appuyons toutes les initiatives en vue d'une formation optimale et d'un entraînement régulier des contingents, avant ou durant leur déploiement. Les évolutions des dix dernières années – lutte contre l'impunité et, dans certains cas, mandat donné à des opérations de maintien de la paix de travailler à l'arrestation de personnes recherchées par la Cour pénale internationale en République démocratique du Congo ou au Mali, protection des civils, vigilance particulière sur les violences sexuelles – nécessitent une formation adaptée.

Nous saluons les efforts du Département des opérations de maintien de la paix (DOMP) pour élaborer des standards opérationnels et fournir aux différents pays contributeurs des manuels de formation qui leur permettent de déployer des troupes aptes à mener les tâches de plus en plus complexes dévolues aux opérations de maintien de la paix. L'exemple récent du manuel sur le bataillon d'infanterie générique des Nations Unies constitue une base solide pour les contributeurs en vue d'œuvrer à un maintien de la paix plus efficace. Je voudrais tout particulièrement insister ici sur l'importance de la formation des contingents au respect des droits de l'homme, et profiter de cette occasion pour apporter tout notre soutien aux politiques émises par le Secrétaire général à cet égard, notamment la politique de diligence voulue, qui a été prise en compte par le Conseil dans la mise en place de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA).

Sur la question de l'utilisation de technologies modernes dans les opérations de maintien de la paix, nous nous félicitons de l'expérimentation de l'emploi tactique de drones de surveillance qui va bientôt débiter au sein de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO). Nous attendons avec beaucoup d'intérêt l'analyse qui sera faite par le DOMP sur les premiers retours d'expérience afin d'envisager d'autres déploiements au sein de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire ou de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS). Ces systèmes sont

d'excellents multiplicateurs de force qui participent à l'amélioration de l'efficacité des opérations de maintien de la paix dans un contexte de ressources limitées. D'autres pistes méritent d'être explorées, notamment dans le domaine des hélicoptères où les technologies modernes permettent des économies de carburant notamment et surtout augmentent significativement la sécurité des vols.

Enfin, lorsque des événements imprévus risquent de déstabiliser un pays, la coopération entre les missions que nous a présentée le Commandant de l'ONUCI est une réponse adaptée et performante afin de renforcer ponctuellement, en hommes et en matériels, les missions qui en ont besoin. Cette coopération est un mécanisme souple qui a fait la preuve de son efficacité en Afrique de l'Ouest, entre l'ONUCI et la Mission des Nations Unies au Libéria, en Afrique de l'Est, où des hélicoptères de la MONUSCO ont pu être temporairement déployés au sein de la MINUSS, au Moyen-Orient, où le déploiement très rapide de la Mission de supervision des Nations Unies en République arabe syrienne en Syrie n'a été possible que grâce au soutien logistique de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban et au redéploiement d'observateurs militaires, de personnel civils, du matériel et de véhicules provenant d'autres missions.

À cet égard, j'ai une question à poser à ce sujet au Commandant de la Force de l'ONUCI : comment l'ONUCI s'est-elle organisée concrètement pour soutenir le déploiement de la MINUSMA? Et ma question rejoint la question posée par la représentante de l'Australie. Et plus globalement, en Afrique de l'Ouest, quelles sont les possibilités régionales de coopération ouvertes entre le Libéria, la Côte d'Ivoire et le Mali pour les opérations de maintien de la paix des Nations Unies de cette région?

Je conclurai en saluant l'engagement des Casques bleus de toutes les nationalités, qui payent hélas parfois de leur vie leur dévouement au service de la paix. La France leur rend hommage.

M. Oyarzábal (Argentine) (*parle en espagnol*) : Je tiens d'emblée à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé ce dialogue. Je souhaite également la bienvenue aux commandants de force et les remercie pour leurs exposés et pour le dévouement avec lequel ils s'acquittent de leurs tâches au sein de leurs missions respectives, et dans des circonstances très difficiles.

Nous sommes très favorables à ce type de consultations qui permettent aux membres du Conseil

de sécurité d'entendre des informations directes et de qualité sur les activités des missions et sur les défis auxquels elles sont confrontées. Nous espérons que cette pratique, en place depuis quatre années consécutives, se normalisera et se poursuivra à l'avenir.

Le maintien de la paix et de la sécurité internationales reste l'une des priorités principales de l'Organisation. Les opérations de maintien de la paix sont devenues le système complexe et en évolution permanente dont nous nous sommes dotés pour réaliser cet objectif primordial. C'est pourquoi, depuis 1958, l'Argentine fournit des contingents et des effectifs de police, preuve de son attachement au développement d'un système de maintien de la paix qu'elle s'attache à renforcer, à rendre plus transparent et plus démocratique et à mettre au service du droit international.

Comme nous le répétons chaque fois que nous faisons des déclarations sur cette question, nous croyons que le maintien de la paix est un outil valide et légitime de promotion et de protection des droits de l'homme dans les pays touchés par les conflits, grâce notamment à l'aide à la reconstruction des institutions et à la consolidation de la démocratie et de l'état de droit dans le cadre de missions multidimensionnelles de plus en plus complexes et intégrées. C'est le cas des opérations de maintien de la paix qui ont fait aujourd'hui l'objet d'exposés intéressants par les Commandants des forces de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), de la Mission des Nations Unies au Libéria et de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) dont la présence est désormais indispensable pour garantir la protection des civils en République démocratique du Congo et en Côte d'Ivoire et pour promouvoir le fonctionnement des institutions publiques au Libéria. Par souci de brièveté, je ne voudrais poser que quelques questions et faire quelques observations afin de laisser plus de temps aux réponses des intervenants qui ont fait un exposé.

Premièrement, je voudrais parler du lien manifeste qui existe entre les mandats de plus en plus larges des missions de paix, qualifiées de solides ou efficaces, et le nombre croissant de problèmes de sécurité. À cet égard, au cours des négociations sur les résolutions pertinentes, nous avons exprimé nos préoccupations face aux modifications récentes introduites dans les mandats de missions africaines, notamment la création, dans le cadre de la MONUSCO, d'une brigade d'intervention autorisée à mener des activités d'imposition de la paix.

Nous savons que le Secrétariat a commencé à mettre en œuvre de nouvelles mesures de sécurité à l'intention du personnel de la Mission, comme cela a été signalé lors la réunion tenue récemment par le Groupe de travail sur les opérations de maintien de la paix. Quoi qu'il en soit, nous voudrions connaître les impressions du Commandant de la Force de la MONUSCO sur cette question.

Deuxièmement, je voudrais poser aux commandants des forces une question en rapport avec l'utilisation des drones prévus pour la MONUSCO et demandés par l'ONUCI. L'Argentine est favorable à l'utilisation de ces technologies, dans le respect toutefois des principes de la Charte et du maintien de la paix, à titre exceptionnel et dans le seul but d'obtenir des informations. À cet égard, existe-t-il déjà des leçons qui ont été tirées de cette phase du déploiement de la MONUSCO? Dans quelle mesure pourrait-on élargir l'utilisation des drones à d'autres missions actuellement en cours?

Pour ce qui est de la coopération entre les missions, y compris pour l'utilisation de nouvelles technologies, nous sommes d'avis qu'elle est importante lorsque la recherche d'efficacité produite par cette coopération n'altère pas la capacité de la mission coopérante de s'acquitter de son mandat ou de garantir la sécurité de son personnel. À ce propos, je voudrais demander aux commandants de force si des enseignements ont été tirés relativement au commandement et au contrôle qu'exerce un Commandant de la Force sur les éléments des autres missions qui se joignent à ses opérations de maintien de la paix.

S'agissant des défis posés par l'évaluation de la mission avant le déploiement des contingents, nous croyons comprendre que la généralisation des cours de prédéploiement grâce auxquels l'ONU certifie et exige les normes minimales nécessaires pour assurer une formation uniforme pourrait être essentielle à l'obtention de meilleurs résultats sur le terrain.

Je voudrais, pour terminer, poser une question spécifique à propos d'une des missions à laquelle mon pays fournit un contingent important et la seule mission d'Amérique latine et des Caraïbes, la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH). Étant donné qu'il s'agit d'une des Missions qui a un grand nombre de compagnies de génie, je voudrais demander au Commandant de la force de la MINUSTAH, directement ou par l'entremise de M. Ladsous, comment, d'après son expérience et

les résultats obtenus, il décrirait les points forts et les faiblesses relatifs à l'utilisation de ces compagnies et leur impact sur l'assistance humanitaire fournie à la population haïtienne. Par ailleurs, je voudrais connaître son point de vue sur l'utilisation, pour les mêmes fonctions, tant des compagnies de génie militaire que des entreprises civiles qui ont des contrats avec l'ONU.

M. Kandangha-Bariki (Togo) : Je voudrais tout d'abord remercier M. Hervé Ladsous et les quatre généraux qui ont fait une présentation ce matin.

Le Togo, à l'instar des délégations qui l'ont précédé, salue la tenue, pour la quatrième fois consécutive, de cette réunion interactive qui offre l'opportunité aux membres du Conseil d'avoir des informations actualisées sur la conduite des opérations par les différentes missions de maintien de la paix des Nations Unies et sur les difficultés rencontrées.

Ma délégation tient à rendre un hommage mérité aux différentes composantes des missions de maintien de la paix, en particulier aux soldats de la paix qui, par leur courage et au prix de leur vie, veillent à la préservation, au rétablissement et au maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous félicitons également le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions pour les efforts qu'ils ne cessent de déployer en vue de rendre plus opérationnelles ces missions dans le cadre des mandats que le Conseil de sécurité leur a confiés.

Au regard des difficultés auxquelles sont actuellement confrontées ces différentes missions, mon pays pense que, dans le but d'accomplir leur mandat respectif avec plus d'efficacité et, aussi, de minimiser les contre-performances, il apparaît nécessaire que les soldats de la paix aient une formation militaire conforme aux normes et standards internationaux, notamment ceux de l'ONU. Il va sans dire que cet impératif de qualité appelle une évaluation sans complaisance du niveau d'entraînement et de formation des différents contingents, laquelle nécessitera une formation complémentaire lorsque les circonstances l'exigeront, et cela, avant tout déploiement. Dans un contexte budgétaire difficile, il apparaît de plus en plus évident que certaines opérations de maintien de la paix éprouvent des difficultés à exécuter pleinement leur mandat du fait de ressources limitées.

Pour pallier un tant soit peu cette situation, le Togo appelle à un renforcement de la coopération entre les missions. Cette coopération demeure cruciale et a

le mérite de permettre une optimisation de l'emploi des moyens disponibles. Par exemple, lorsque la survenance d'événements imprévus risque de déstabiliser un pays ou lorsqu'il y a des signes avant-coureurs de résurgence de conflits dans certains pays, cette coopération constitue une réponse adaptée et performante afin de renforcer, de manière prompte, en hommes et en matériel, les missions qui en ont besoin. Ce fut le cas d'ailleurs lorsque, durant la crise intercommunautaire de Jonglei de décembre 2011 et de janvier 2012, la force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei avait apporté à la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud une aide importante et salutaire, notamment en matériel. Cette coopération s'est également manifestée entre l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) et la Mission des Nations Unies au Libéria, notamment lors de la crise postélectorale en Côte d'Ivoire. Elle se poursuit actuellement, fort heureusement, pour la surveillance de la frontière ivoiro-libérienne où sévissent des groupes armés rebelles et des mercenaires.

Nous nous félicitons enfin de la poursuite du déploiement de la Brigade d'intervention qui a pour mandat de combattre les groupes armés dans l'est de la République démocratique du Congo. Nous estimons que, eu égard à la nature de son mandat, la Brigade d'intervention devrait disposer du matériel militaire nécessaire, et surtout performant, pour la mise en œuvre de ce mandat. C'est pourquoi nous saluons une fois encore l'acquisition par la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo de véhicules de surveillance aérienne (drones) qui auront essentiellement pour tâche de surveiller les mouvements des groupes armés et de les signaler à la Brigade, ainsi que les déplacements des populations civiles afin de mieux les localiser, dans le but de leur porter secours et de les protéger.

Pour terminer, je voudrais poser une question. Quel est l'état de coopération entre l'ONUCI et les forces de défense et de sécurité ivoiriennes pour contrer les groupes organisés qui sèment l'insécurité dans le pays?

M. Maes (Luxembourg) : Monsieur le Président, je vous remercie à mon tour d'avoir organisé la présente réunion interactive avec les chefs des composantes militaires de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo, de la Mission des Nations Unies au Libéria et de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire, les généraux Dos Santos Cruz, Ngondi et Iqbal Asi, et je

les remercie pour leur présentation détaillée et complète aujourd'hui.

Dans sa résolution 2086 (2013) adoptée le 21 janvier dernier sous la présidence pakistanaise, le Conseil de sécurité a noté que le maintien de la paix va aujourd'hui des missions traditionnelles, axées surtout sur la surveillance de cessez-le-feu, à des opérations multidimensionnelles complexes, chargées de mener des activités de consolidation de la paix et de remédier aux causes profondes des conflits. Afin de pouvoir mener à bien ce très large éventail de missions, il est indispensable que les commandants de force disposent de personnel professionnel ayant les capacités requises et bénéficiant des ressources nécessaires. Cela nécessite aussi que les militaires suivent un entraînement spécifique et adapté à leur mission, avant leur déploiement. Grâce à un tel entraînement, on arrive à mitiger les risques et à améliorer la sécurité et la sûreté des Casques bleus et on les aide à être mieux à même de remplir leur mandat de plus en plus complexe, et ainsi à accroître la sécurité des personnes qu'ils doivent protéger.

Pour vérifier si l'entraînement avant le déploiement répond aux besoins, il est indispensable de procéder à une évaluation sur le terrain, comme l'a indiqué le général Ngondi dans sa présentation. Nous avons noté sa suggestion de mettre en place, au niveau des états-majors de la Force, une équipe d'évaluation qui puisse déterminer l'état de formation des Casques bleus. À cet égard, il nous semble qu'il serait aussi important, dans ces équipes, d'apporter la contribution des conseillers à la protection de l'enfance et des conseillers à la protection des femmes qui font partie des opérations de maintien de la paix. Il nous semble également important de renforcer les capacités au niveau du Siège de l'ONU et nous saluons les propositions visant la mise en place d'une direction de l'évaluation et d'une inspection générale dans ce domaine.

En ce qui concerne l'utilisation des technologies modernes, et en particulier des drones de surveillance, comme l'a bien rappelé le général Dos Santos Cruz, il est important d'améliorer la connaissance de la situation des opérations de maintien de la paix, car cette connaissance représente un facteur important dans la mitigation des risques et dans l'amélioration de la sécurité et de la sûreté des contingents. Il nous semble de ce fait important que les missions des Nations Unies puissent avoir recours à ces technologies pour acquérir une connaissance plus approfondie de la situation, qui

leur permettra de prendre les mesures qui s'imposent au niveau de la sûreté et de la sécurité.

En combinant des technologies modernes de collecte, de transmission et d'analyse d'informations et des technologies modernes permettant une utilisation de force non létale, les missions des Nations Unies peuvent à notre avis s'acquitter de manière plus efficace de leur mandat de protection des civils. Au sujet de la protection des civils, j'aurais une question pour le général Dos Santos Cruz, afin de savoir si des réflexions ou des expériences sont en cours pour mettre des instruments de communication modernes à disposition des communautés locales dans les zones à haut risque de l'opération, afin de donner à ces communautés un moyen d'alerte rapide en cas d'attaque par des groupes armés. Je pense en particulier à la situation qui règne dans l'est de la République démocratique du Congo.

J'en viens maintenant à la coopération intermissions. Le Luxembourg est très favorable à un renforcement de cette coopération en vue d'une meilleure gestion des ressources. L'optimisation de l'emploi des moyens consacrés aux opérations de maintien de la paix, que ce soit à travers un échange permanent et régulier d'informations pour prendre en compte la dimension régionale d'un conflit ou à travers une utilisation commune temporaire de moyens déployés dans la même région, nous semble des plus appropriée. Il est toutefois clair que la coopération entre les missions ne saurait se substituer à la fourniture des capacités nécessaires à l'accomplissement des tâches des missions. Elle ne devra pas avoir comme seul objectif la réduction des coûts des missions, mais l'amélioration de leur efficacité.

L'exemple de la MINUL et de l'ONUCI, bien décrit par le général Muhammad Iqbal Asi, a montré que la coopération entre les missions est une réponse adaptée et performante afin de renforcer ponctuellement, en personnel et en matériel, les missions qui en ont besoin.

À cet égard, je voudrais poser une question au général Iqbal Asi, dans le contexte plus précis de la coopération entre l'ONUCI et la MINUL. Le Groupe d'experts du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1521 (2003) concernant le Libéria, a recommandé récemment la mise en place d'une unité de contrôle des frontières de la MINUL, afin de renforcer la coopération avec l'ONUCI en appui à une stratégie partagée de contrôle de la frontière par les Gouvernements libérien et ivoirien. Je voudrais demander au général si cette recommandation lui paraît

opportune, et si une mise en œuvre est envisagée dans un proche avenir.

De façon plus générale, au niveau de l'Afrique de l'Ouest dans son ensemble, nous saluons les efforts en cours pour renforcer la coopération entre les missions, notamment dans le contexte de la mise en place de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali.

Pour conclure, je voudrais exprimer la reconnaissance profonde du Luxembourg pour l'engagement de tous les chefs de composantes militaires des différentes missions des Nations Unies et pour celui de leur personnel qui réalise un travail indispensable, dans des conditions souvent difficiles, pour mettre en œuvre les mandats que le Conseil leur confie.

M. Mehdiyev (Azerbaïdjan) (*parle en anglais*) : Je tiens à souhaiter la bienvenue à la présente séance du Conseil aux commandants de force, et à les remercier d'avoir présenté leurs points de vue sur divers aspects du maintien de la paix. Nous soulignons combien cette interaction avec les chefs des composantes militaires des opérations de maintien de la paix est importante, car elle donne l'occasion aux membres du Conseil d'entendre leurs opinions et d'avoir un échange de vues sur les défis actuels auxquels sont confrontés les soldats de la paix sur le terrain.

Les questions relatives à l'amélioration de l'efficacité du maintien de la paix, qui est l'activité phare de l'ONU, et à son évolution conceptuelle et opérationnelle, y compris sur le plan militaire, exigent l'apport constant d'idées nouvelles. Je voudrais faire part de quelques brèves réflexions sur certaines questions soulevées au cours des exposés.

Pour commencer avec le Libéria, nous constatons que le processus de reconfiguration progressive des effectifs en uniforme de la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL), autorisée par la résolution 2066 (2012), est mené dans un contexte d'amélioration constante de la situation en matière de sécurité dans le pays. Étant donné que la reconfiguration prévoit une augmentation notable des effectifs de police, parallèlement à une diminution de la force militaire de la Mission, les questions concernant l'instruction et l'entraînement préalables au déploiement et les évaluations des unités de police constituées réalisées au sein des missions se posent avec plus d'acuité. Dans le même temps, il est essentiel que le Gouvernement libérien redouble d'efforts pour mettre sur pied des

forces de sécurité efficaces et durables, en vue d'assumer progressivement les fonctions de sécurité de la MINUL.

Quant à la Côte d'Ivoire, la coopération entre l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) et la MINUL a montré qu'une coordination étroite entre des missions géographiquement proches, notamment sur les questions qui transcendent leurs zones de déploiement respectives, est de plus en plus nécessaire pour s'acquitter efficacement et de façon rationnelle des mandats. Une coopération accrue entre les deux missions est essentielle en vue d'épauler les efforts déployés par les autorités ivoiriennes et libériennes pour lutter efficacement contre les menaces et les défis transfrontaliers et stabiliser la situation dans les zones frontalières entre les deux pays.

Concernant la République démocratique du Congo, le processus politique global – au titre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération en République démocratique du Congo et dans la région – s'accompagne actuellement d'une attitude plus offensive de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) à l'égard des groupes armés illégaux. La fourniture de systèmes de drones permettra d'accroître considérablement les capacités de surveillance de la Mission, notamment afin d'observer les mouvements des groupes armés, d'armes et de matériels connexes, et d'obtenir des informations tactiques, ce qui est primordial pour protéger les civils et garantir la sécurité et la sûreté des soldats de la paix.

Le déploiement de systèmes de drones à la MONUSCO a été convenu à titre expérimental. À cet égard, nous serions intéressés d'entendre les points de vue des intervenants sur le genre de difficultés politiques, logistiques et opérationnelles que l'utilisation de ces systèmes, dans le cadre de la coopération entre les missions, peut poser.

Enfin, par l'entremise des commandants de force présents à cette séance, je tiens à rendre hommage à tous les hommes et femmes qui servent dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, pour les énormes sacrifices qu'ils consentent à la cause de la paix et de la sécurité mondiales. L'Azerbaïdjan condamne fermement la récente vague d'attaques contre des soldats de la paix dans plusieurs pays. Nous insistons sur le fait que rien ne peut justifier de telles attaques, et que la sûreté et la sécurité de tous les soldats de la paix doivent être respectées, garanties et assurées par tous et en toutes circonstances.

M. Gasana (Rwanda) (*parle en anglais*) : Je tiens tout particulièrement à remercier le Secrétaire général adjoint, M. Hervé Ladsous; le général de corps d'armée Carlos Alberto Dos Santos Cruz, Commandant de la force de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo; le général de division Leonard Ngondi, Commandant de la force de la Mission des Nations Unies au Libéria; et le général de division Muhammad Iqbal Asi, Commandant de la force de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire, de leurs exposés fort instructifs et du leadership important dont ils font preuve au Siège et sur le terrain.

Je pense qu'il est très utile de continuer d'organiser régulièrement des discussions interactives comme celle d'aujourd'hui, et de partager les enseignements tirés afin d'être mieux préparés pour faire face aux défis futurs. Je me limiterai à quelques commentaires et observations, et à quelques questions.

Sur la question abordée par le Commandant de la force de la Mission des Nations Unies au Libéria, nous sommes d'accord qu'il est nécessaire de procéder au sein des missions à des évaluations de l'instruction et de l'entraînement préalables au déploiement, car il s'agit d'un aspect essentiel pour garantir l'efficacité.

Depuis qu'elles ont décidé de se joindre aux efforts de maintien de la paix des Nations Unies, les Forces de défense rwandaises (FDR) se sont lourdement investies dans les différents efforts de formation, en particulier la formation pré- et post-déploiement. Les FDR organisent des cours de formation pour les membres des contingents avant leur déploiement qui sont axés, entre autres, sur l'amélioration de leur maîtrise des politiques de maintien de la paix quant à la force et à la protection des civils, ainsi que sur leurs compétences en matière de négociation intersectorielle et de communication. Outre la formation générale, la formation préalable au déploiement doit comprendre des scénarios propres à la mission, tout en prenant en compte et en respectant la doctrine militaire spécifique du pays fournisseur. Cela étant, j'aimerais que le général Ngondi donne plus de détails sur les critères à prendre en compte ou à utiliser au moment de l'évaluation du déploiement des contingents.

Concernant la question de la coopération entre les missions évoquée par le Commandant de la force de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire, il est indéniable qu'elle joue un rôle capital pour limiter et prévenir l'escalade des conflits, grâce à une intervention

précoce et à l'utilisation des ressources disponibles dans les missions voisines. Cependant, nous devons garder à l'esprit que la coopération entre les missions n'est qu'une solution temporaire, à court terme, et qui ne saurait remplacer une solution permanente.

S'agissant de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo, le Conseil a autorisé, à titre expérimental, le déploiement de drones, censés être opérationnels d'ici juillet. Puisque ce sera la première fois que cette technologie est utilisée dans une opération de maintien de la paix, les données recueillies sur l'efficacité de ces drones pour l'exécution du mandat de la Mission, devront servir à éclairer les futures décisions quant à l'utilisation des drones au sein des missions sous mandat de l'ONU.

Sur la base de ces considérations, je voudrais demander au général Dos Santos Cruz, en se basant sur son expérience en tant que Commandant de la force de la MONUSCO jusqu'à ce jour, dans quelle mesure il se sent optimiste en ce qui concerne l'utilité prévue des drones, compte tenu de la densité des forêts en République démocratique du Congo. En outre, quel arrangement a-t-il mis en place pour veiller à ce que les informations fournies par les drones soient correctement gérées pour être ensuite utilisées par l'ONU, en particulier sachant que les opérateurs de ces drones ne sont pas des membres du personnel de l'ONU?

Enfin, plusieurs rapports crédibles confirment que les Forces armées de la République démocratique du Congo collaborent avec les Forces démocratiques de libération du Rwanda, un mouvement qui a commis un génocide au Rwanda et qui est visé par des sanctions de l'ONU. Quelles répercussions pense-t-il que cela aura sur sa mission, en particulier compte tenu du fait que l'armée nationale à laquelle il fournit un appui travaille en étroite collaboration avec un groupe nuisible qu'il est chargé de neutraliser et de désarmer?

Je vais terminer par une question pour l'ensemble des intervenants. Sachant qu'ils sont à la tête de contingents onusiens déployés dans des pays africains, qu'est-ce que, selon eux, le Conseil de sécurité n'a pas fait ou ne fait pas pour rompre le cycle des conflits et de la violence en Afrique? Tout conseil fourni aux membres africains du Conseil sera le bienvenu.

M. DeLaurentis (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie les commandants de force de leurs exposés. Les États-Unis attachent une grande

importance à la contribution qu'eux et les hommes et femmes qui sont sous leur commandement apportent au quotidien à la paix et à la stabilité dans les pays où ils servent. Je les remercie de la franchise avec laquelle ils ont décrit les problèmes et les déficits de capacités qui peuvent entraver leur capacité à s'acquitter des mandats que leur a confiés le Conseil de sécurité. Une communication régulière et ouverte avec nos dirigeants militaires et de police est nécessaire pour nous permettre d'adapter les mandats aux réalités du terrain.

Nous remercions le général Ngondi de son analyse de la question de l'évaluation au sein des missions de la formation préalable au déploiement. Il n'existe actuellement aucun mécanisme d'évaluation du niveau de préparation des contingents une fois qu'ils ont été déployés sur le terrain. Les États-Unis appuient la proposition actuellement à l'étude en vue de la nomination d'un directeur général dont la fonction consisterait notamment à aider les pays fournisseurs de contingents à examiner leurs régimes de formation avant le déploiement afin de déterminer de quelle manière l'ONU ou les donateurs peuvent fournir un appui plus efficace aux soldats de la paix sur le terrain. Nous convenons pleinement que la formation peut jouer un rôle clef dans le renforcement de l'efficacité des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Mettre en place une formation efficace suppose d'évaluer les résultats et de formuler des conclusions transparentes afin d'effectuer les changements nécessaires.

Les États-Unis ne ménagent pas leurs efforts en vue d'améliorer les normes d'évaluation de l'aide à la formation qu'ils fournissent aux composantes militaires et de police. Nous encourageons les autres États Membres à prendre des mesures similaires pour favoriser une amélioration des performances, et nous prions le Département des opérations de maintien de la paix (DOMP) de collaborer avec les pays fournisseurs de contingents et les États Membres pour fournir une aide à la formation afin de pouvoir réviser ensemble leurs programmes de formation, le cas échéant.

Nous aimerions que le général nous dise quelles sont, selon lui, les lacunes en termes de compétences et de capacités essentielles afin que nous puissions œuvrer au règlement de ces problèmes. À cet égard, nous nous félicitons que l'ONU ait décidé d'élaborer le plus vite possible 10 manuels supplémentaires en ce qui concerne les compétences nécessaires dans le domaine du maintien de la paix. Les États-Unis sont heureux de pouvoir appuyer ce projet essentiel.

Nous souhaitons également appeler l'attention sur les recommandations du Groupe consultatif de haut niveau en ce qui concerne les taux de remboursement et les questions connexes, recommandations qui ont été approuvées par l'Assemblée générale le mois dernier. Ces recommandations préconisent notamment d'accorder des primes aux unités qui ont effectué un travail admirable dans des conditions très risquées, d'accorder des primes au titre de capacités habilitantes qui sont très demandées mais font souvent défaut, et d'encourager les unités à se déployer en se dotant des capacités nécessaires et à maintenir ces capacités afin de s'acquitter des tâches qui leur ont été confiées. Nous nous félicitons de ce résultat et estimons qu'il crée une possibilité d'améliorer la capacité des missions à s'acquitter de leurs mandats.

Nous remercions le général Dos Santos Cruz de ses observations concernant l'exploitation des technologies de pointe dans le cadre des missions de maintien de la paix des Nations Unies. Les États-Unis appuient l'utilisation de nouvelles technologies pour contribuer à renforcer la sécurité des missions et faciliter l'exécution des tâches qui leur sont confiées, notamment la protection des civils. Nous attendons avec intérêt d'apprendre de l'expérience de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) comment le DOMP et le Département de l'appui aux missions peuvent incorporer efficacement ces technologies, le cas échéant, et de savoir si la MONUSCO est dotée du personnel et du matériel nécessaires pour évaluer rapidement les informations transmises par les systèmes aériens téléguidés et non armés et les transmettre aux unités subordonnées.

Nous remercions le général Iqbal Asi de son exposé sur l'impact que peuvent avoir la coopération entre les missions et le partage de moyens sur la gestion des crises par les missions. La crise budgétaire actuelle et la pénurie de capacités habilitantes, notamment les hélicoptères, ainsi que la proximité de plusieurs missions de maintien de la paix en Afrique, font que la coopération entre les missions est plus importante que jamais. Nous avons l'impression que la coopération entre la Mission des Nations Unies au Libéria et l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire fonctionne bien dans l'ensemble. Nous apprécierions toute autre recommandation du général à l'intention des commandants de force au sein d'autres opérations de maintien de la paix des Nations Unies eu égard aux meilleures pratiques en matière de

coordination. Il me semble qu'un certain nombre d'autres délégations ont demandé une évaluation similaire.

Enfin, le Conseil demande souvent aux commandants de force et à leurs soldats d'opérer dans des conditions difficiles et dangereuses. Je prie tous les commandants de force de faire part de notre profonde gratitude aux hommes et aux femmes qui servent au sein des missions et qui travaillent jour et nuit pour offrir paix et sécurité aux populations vulnérables.

M. Kim Sook (République de Corée) (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général adjoint, M. Hervé Ladsous, et les trois commandants de force de leurs exposés.

Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies ont évolué au fil du temps pour s'attaquer aux nouveaux problèmes apparus ponctuellement. Comme le montre la résolution 2086 (2013), il est de plus en plus important de mettre en place une démarche multidimensionnelle. De même, la nécessité de mandats plus robustes est de plus en plus reconnue. La Brigade d'intervention en République démocratique du Congo et la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali constituent des exemples récents de cette évolution. Dans certains cas, comme dans celui de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement, une mission typique dotée d'un mandat traditionnel doit s'adapter à un environnement qui évolue considérablement.

L'environnement changeant dans lequel évoluent les opérations de maintien de la paix des Nations Unies peut créer des problèmes pour les commandants de force sur le terrain. Dans ce contexte, ma délégation salue tous les chefs de composantes militaires présents ici aujourd'hui et l'ensemble du personnel qui se trouve sous leur commandement pour leur professionnalisme, leur dévouement et leur courage. Pour garantir une mise en œuvre efficace des mandats de maintien de la paix, il importe d'améliorer les capacités des missions en ayant une vision stratégique et en utilisant tous les moyens disponibles, notamment la mobilisation de contingents, l'utilisation des technologies modernes et la coopération entre les missions.

Je souhaite faire des observations sur deux points. Premièrement, la coopération entre les missions est utile par nature en tant que mesure de compensation à court terme. Néanmoins, le transfert de contingents entre missions ne peut être envisagé à la légère et doit s'effectuer avec une extrême précaution, parce qu'il

suppose d'obtenir l'accord des parties concernées, notamment les pays fournisseurs de contingents.

Même la réussite de la coopération intermissions entre l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire et la Mission des Nations Unies au Libéria, que le général Iqbal Asi nous a présentée en détail aujourd'hui, ne portait pas sur des transferts majeurs de soldats, mais principalement sur du matériel, tels les hélicoptères.

Deuxièmement, s'agissant des technologies modernes, ma délégation appuie par principe leur utilisation dans le cadre du maintien de la paix. Nous avons bien conscience que l'innovation suscite toujours de nouvelles questions. Cependant, nous estimons que le développement de la technologie renforcera l'efficacité de nos activités futures tout en en réduisant les coûts, comme ce fut le cas dans le passé. C'est dans cet esprit que nous avons appuyé la recommandation du Secrétaire général d'améliorer la mobilité opérationnelle et la capacité de surveillance de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo. L'adoption de nouvelles technologies pour le maintien de la paix est susceptible de générer de nouvelles tâches pour le Secrétariat. Nous espérons qu'il consentira des efforts supplémentaires à cet égard, afin de coopérer avec les pays fournisseurs de contingents qui sont aptes et disposés à fournir ces technologies. En outre, les implications politiques et légales liées à l'introduction de la technologie doivent être plus minutieusement analysées.

S'agissant de l'exposé du général Dos Santos Cruz sur l'application de technologies militaires de pointe en République démocratique du Congo, je voudrais poser une question semblable au Commandant de la force de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud. Dans des zones comme le Darfour ou Jonglei, améliorer les capacités technologiques de la Mission en matière de renseignement pourrait grandement contribuer à la protection des soldats et à l'exécution de leur mandat. La question à laquelle j'aimerais une réponse est de savoir si le renseignement disponible est suffisant pour étayer sa prise de décision. Les capacités de la Mission lui semblent-elles subir des restrictions particulières?

En conclusion, la séance d'information d'aujourd'hui nous a rappelé à tous que la responsabilité du Conseil de sécurité n'implique pas uniquement d'assigner des tâches aux missions de terrain, mais également de veiller à ce qu'elles disposent des ressources suffisantes. Je fais le vœu que nous nous montrions à la hauteur de cette responsabilité.

M. Wang Min (Chine) (*parle en chinois*) : Je voudrais remercier le Secrétaire général adjoint, M. Ladsous, ainsi que les trois commandants de force de leurs exposés respectifs.

Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, qui revêtent une grande importance pour préserver la paix internationale et consolider la sécurité collective, ont beaucoup contribué au règlement des conflits et des différends, ainsi qu'à la restauration et à la reconstruction de la paix. Ce faisant, elles ont gagné la confiance et l'appui des États Membres. Les soldats de la paix des Nations Unies s'acquittent de leurs tâches dans des conditions difficiles, complexes et dangereuses, doivent relever divers défis pour s'acquitter de leurs mandats et apportent la paix et l'espoir aux populations des zones en conflit. Ils sont l'incarnation de la loyauté, du dévouement et de l'esprit de sacrifice. Je voudrais rendre hommage aux commandants de force ici présents et, par leur intermédiaire, à tout le personnel de maintien de la paix des Nations Unies.

La situation internationale actuelle connaît des changements complexes. De nouveaux éléments ont émergé dans des situations de conflit. Les menaces et les défis auxquels la paix et la sécurité internationales sont confrontées ont gagné en diversité. Pour mieux s'adapter à l'évolution des besoins, les opérations de maintien de la paix des Nations Unies font en permanence l'objet de réformes et d'ajustements. Parallèlement, dans un contexte d'expansion des opérations et de complexité croissante des mandats, déterminer comment veiller à ce que les mandats des opérations de maintien de la paix soient plus ciblés et plus opérationnels, comment améliorer la gestion des opérations de maintien de la paix et comment veiller à ce que leurs mandats produisent les résultats souhaités est devenu une question à laquelle il nous faut répondre d'urgence. Après avoir entendu les exposés qui nous ont été présentés, je voudrais faire les quatre remarques suivantes.

Premièrement, nous devons respecter les trois principes établis par Dag Hammarskjöld pour le bon déroulement des opérations de maintien de la paix. Dévier de ces principes fondamentaux du maintien de la paix ou les diluer ne fera que menacer la présomption d'objectivité et d'impartialité des opérations de maintien de la paix et pourrait même créer une situation où l'ONU deviendrait partie à un conflit, entravant par là même les efforts internationaux visant à le régler. Dans l'exécution de leur mandat, les opérations de maintien de la paix doivent pleinement respecter la souveraineté des

pays hôtes, renforcer leur coordination avec les parties concernées et s'efforcer de remporter la confiance, la compréhension et l'appui des pays hôtes.

Deuxièmement, les opérations de maintien de la paix doivent mettre en place des conditions propices à un règlement pacifique des conflits et travailler dans le respect du processus politique, qu'elles doivent appuyer. Éliminer effectivement le conflit ne sera possible qu'en passant par le dialogue politique, en réglant les différends par la concertation et en parvenant à la réconciliation nationale. La réussite des opérations de maintien de la paix doit reposer sur un processus politique clair et un ensemble complet de stratégies relatives à la sécurité, à la stabilité et à la consolidation de la paix. Les opérations de maintien de la paix doivent se conformer strictement au mandat que le Conseil leur a confié, et jouer le rôle d'agent et de médiateur dans le processus politique et le processus de réconciliation nationale du pays hôte.

Troisièmement, des ressources suffisantes sont une condition importante pour permettre aux opérations de maintien de la paix de s'acquitter effectivement de leur mandat. Le Département de l'appui aux missions doit continuer à améliorer le niveau des services logistiques qu'il fournit aux missions pour que les débours et l'utilisation des ressources logistiques soient plus efficaces et qu'un appui opportun et efficace soit fourni aux missions. Nous sommes favorables à l'idée que les pays dotés de capacités techniques et matérielles élevées prennent une part active aux opérations de maintien de la paix, afin de contribuer utilement à l'amélioration de l'ensemble du matériel et des ressources des opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

Quatrièmement, améliorer la qualité de la gestion et renforcer la coordination interne sont des moyens efficaces d'accroître l'efficacité des opérations de maintien de la paix. Nous sommes favorables à une communication et une coordination plus étroites entre le Siège de l'ONU et les missions, d'une part, et entre les divers départements d'une même mission, de l'autre, de manière à garantir l'efficacité du système de commandement et de contrôle. Les missions pourront, le cas échéant, mettre en place une coopération intermissions en fonction de leurs mandats et utiliser leurs ressources et matériel de façon rationnelle.

Les attaques contre les opérations de maintien de la paix et leur personnel ont fait subir de lourdes pertes aux pays fournisseurs de contingents et aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies. L'ONU doit

régler ce problème de toute urgence, et renforcer les mesures prises pour assurer la protection et la sécurité des soldats de la paix des Nations Unies.

La Chine est une fervente partisane des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, auxquelles elle prend une part active. Par leurs actions, les soldats de la paix chinois ont apporté une contribution importante au maintien de la paix et de la sécurité internationales, du Soudan du Sud à la République démocratique du Congo, du Moyen-Orient à Chypre. Plus de 1 600 soldats de la paix chinois sont déployés au service de la paix dans neuf zones de missions. La Chine est prête à continuer d'appuyer les opérations de maintien de la paix des Nations Unies et à y participer et, avec la communauté internationale, à promouvoir la cause du maintien de la paix et à contribuer davantage au maintien de la paix et de la sécurité internationales.

M. Loulichki (Maroc) : Mon pays se réjouit de cette nouvelle occasion de dialogue et d'interaction avec les Commandants des forces des Nations Unies en République démocratique du Congo, en Côte d'Ivoire et au Libéria. Cette occasion perpétue une bonne pratique qui permet de faire avancer la réflexion sur une meilleure efficacité dans la gestion des opérations de maintien de la paix et une meilleure rationalisation dans l'utilisation des ressources disponibles. Nous remercions à cet égard M. Ladsous, ainsi que les trois commandants de force de leurs exposés respectifs et d'avoir bien voulu partager avec nous leurs réflexions et leurs visions fondées sur une expérience vécue sur le terrain.

Les opérations de maintien de la paix représentent aujourd'hui, comme l'ont indiqué mes collègues, l'un des outils privilégiés les plus précieux de l'action collective des Nations Unies en faveur du maintien de la paix et de la sécurité internationales, permettant de sauver des millions de vies. Depuis plusieurs années, les opérations de maintien de la paix multidimensionnelles sont confrontées à des défis grandissants. Face à ce constat, il est clair qu'une adaptation s'impose afin de veiller à ce que les capacités des opérations de maintien de la paix soient à même de répondre aux tâches de plus en plus complexes qui leur sont attribuées par le Conseil, et pour qu'elles puissent également être plus efficaces dans les environnements politiques, sécuritaires et climatiques où elles sont appelées à se déployer.

Le format des séances comme celle d'aujourd'hui permet de mieux cerner la réalité sur le terrain et de connaître la vision de ceux et celles qui sont en contact permanent avec la réalité et sont chargés d'exécuter les

mandats que nous discutons et qui sont adoptés par le Conseil. Il est important d'avoir leur perception sur la manière de rendre les opérations de maintien de la paix plus effectives et plus efficaces.

Trois points très pertinents ont été soulevés aujourd'hui par les trois commandants de force et par M. Ladsous, respectivement sur la formation, les nouvelles technologies et la coopération entre les missions. Ma délégation se propose justement de faire des commentaires sur ces trois points.

Premièrement, la question de la formation est d'une importance capitale et déterminante dans la conduite et le succès de chaque mission. Nous considérons qu'il est utile de tirer profit de l'expertise des grands contributeurs de troupes qui ont accumulé une expérience considérable en servant dans de multiples opérations de maintien de la paix. Dans ce contexte, la coopération entre les pays contributeurs émergents et les pays qui disposent du savoir-faire et de l'expertise a largement démontré son efficacité. Il est maintenant temps de systématiser ces pratiques.

S'agissant maintenant de la coopération entre les missions, mon pays a toujours soutenu cette approche compte tenu de son utilité avérée sur le terrain, que ce soit dans les cas de crise ou lors de l'établissement d'une nouvelle opération de maintien de la paix. La coopération entre les missions a aussi beaucoup d'avantages dans le contexte d'optimisation des ressources et pour combler les lacunes logistiques en cas de crise. En effet, la coopération entre les missions a prouvé son efficacité au cours de ces dernières années, notamment dans la région du fleuve Mano entre l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) et la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL), comme nous avons pu le constater lors de la visite du Conseil de sécurité en Afrique de l'Ouest.

Notre conviction de l'utilité grandissante de cette approche nous a incités à organiser lors de la présidence marocaine du Conseil, en décembre dernier, un débat dédié spécialement à cette thématique (voir S/PV.6886). Ce débat nous a permis de mettre en valeur tout le potentiel de cette coopération et d'identifier les difficultés à surmonter. Il a été ainsi relevé que cet outil ne doit pas être considéré comme une solution durable aux nombreux problèmes structurels qui entravent l'efficacité du maintien de la paix. L'importance de doter toutes les différentes missions des Nations Unies des moyens humains, logistiques et techniques

appropriés pour s'acquitter convenablement de leurs tâches respectives a été également soulignée.

Enfin, s'agissant de l'utilisation de nouvelles technologies dans les opérations de maintien de la paix, cette question mérite une plus ample réflexion. Hier, nous avons entendu les exposés de M. Ladsous et de M^{me} Ameerah Haq (voir S/PV.6985) qui nous ont présentés les nouveaux défis posés sur le plan sécuritaire et logistique à la future mission des Nations Unies au Mali en raison des aléas climatiques nécessitant des approches innovantes et l'utilisation des nouvelles technologies pour éviter la surexploitation des nappes phréatiques par les opérations de maintien de la paix. En même temps, il nous a été démontré que certaines nouvelles technologies n'étaient pas opérationnelles en raison des températures extrêmes nécessitant des moyens plus basiques de communication. Tout ceci démontre toute l'importance de poursuivre la réflexion sur l'utilisation de ces nouvelles technologies et de parvenir à un consensus à ce sujet au niveau du Comité des 34 en vue de clarifier tous les aspects liés à leur utilisation.

Le succès des opérations de maintien de la paix est lié à des facteurs déterminants et interdépendants, tels que le réalisme des mandats établis par le Conseil, la coopération triangulaire entre le Secrétariat, les pays fournisseurs de contingents et l'instance exécutive dans les phases de planification et de mise en œuvre de ce mandat, et de véritables stratégies de sortie accompagnées de mesures assurant un développement durable. Le Maroc réaffirme la nécessité de pleinement respecter les mandats des opérations de maintien de la paix et les principes directeurs fondateurs qui les gouvernent, à savoir le consentement des parties, le non-recours à la force, sauf en cas de défense légitime, et l'impartialité.

Enfin, le Maroc, contributeur traditionnel aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies, en termes de contingents mais aussi de campagnes de formation et d'aide humanitaire, demeure engagé avec les Nations Unies dans leur mission de maintien et de consolidation de la paix. Et à cette occasion, je voudrais en conclusion rendre hommage à tous ceux et celles qui ont payé de leur vie leur dévouement à la cause de la paix, tout en appelant les Nations Unies à continuer à renforcer les mesures destinées à assurer une meilleure sécurité des contingents des opérations de maintien de la paix.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire quelques observations en ma qualité de représentant du Royaume-Uni.

À l'instar de mes collègues, je voudrais remercier les trois commandants de force de leurs exposés très instructifs. Nous considérons que ce type de séance est l'un des plus importants que le Conseil organise, parce qu'il est capital que nous entendions l'avis du terrain avant de définir ou de renouveler les mandats des forces de maintien de la paix déployées dans le monde. J'ajouterais aussi que grâce à l'utilisation de la visiotechnologie, les visioconférences organisées de manière régulière avec les représentants spéciaux présentent l'avantage de permettre parfois aux commandants de force d'être présents à leurs côtés et de pouvoir ainsi offrir en direct des conseils au Conseil de sécurité. J'espère que cela deviendra une pratique courante lorsque des visioconférences seront organisées pendant nos séances et nos consultations.

Je voudrais aussi saluer la présence du général Gaye et le remercier pour la manière remarquable dont il a dirigé le Bureau des affaires militaires et pour les conseils avisés qu'il a fournis au Conseil de sécurité ces trois dernières années. Nous lui souhaitons plein succès dans son nouveau poste sur le terrain. Je voudrais aussi saisir cette occasion pour rendre hommage à ceux engagés dans ce que mon collègue pakistanais a appelé la noble cause du maintien de la paix, et rappeler et saluer leurs nombreux sacrifices pour rendre le monde plus sûr.

S'agissant des exposés, j'ai quelques questions pour les trois commandants de force. Le général Dos Santos Cruz a plaidé avec force en faveur de l'utilisation d'une technologie militaire sophistiquée dans le maintien de la paix des Nations Unies, notamment les systèmes aériens téléguidés. Je sais que beaucoup se sont demandé quelle expérience avait le général de ces systèmes. Je crois comprendre que le système de drones n'est pas encore déployé, et il est donc à l'évidence trop tôt pour se prononcer sur son efficacité, mais je voudrais qu'il nous parle un peu de ce que fait la Mission pour préparer l'arrivée et le déploiement du système aérien téléguidé pour qu'il soit utilisé au mieux lorsqu'il sera déployé dans quelques mois.

J'ai été frappé aussi par ce qu'a dit le général sur les efforts innovants en matière de désarmement, de démobilisation, de réinsertion et de réconciliation-réintégration, telle l'utilisation de haut-parleurs attachés à des hélicoptères. Je crois savoir que cela a eu

quelque effet dans la lutte contre l'Armée de résistance du Seigneur en République centrafricaine, et je me demande si cette technique – nullement moderne et même plutôt dépassée, mais pouvant néanmoins être bien efficace pour diffuser les messages des missions de maintien de la paix des Nations Unies – peut, de l'avis du général, jouer un rôle.

Je voudrais remercier infiniment le général Ngondi de son exposé axé sur l'évaluation de la formation avant le déploiement. Mais je me demande s'il pense qu'il serait utile que cette formation soit validée avant le déploiement mais après la formation. Évidemment, comme disent les Anglais, il faut juger sur pièces, mais il pourrait être utile que la formation préparatoire soit approuvée avant le déploiement effectif des Casques bleus sur le terrain.

Le général Iqbal Asi a parlé abondamment de la coopération entre missions en tant qu'instrument d'appoint à utiliser en cas de crise, et je me demande si on pourrait en faire une plus large utilisation. Manifestement, il y a eu un important effort de consolidation autour d'Entebbe et de Brindisi, et ailleurs, en appui aux missions de maintien de la paix.

Mais je me demande, étant donné que la plupart des missions ont déjà des centres d'opérations conjointes et des centres d'analyses conjointes, si ceux-ci peuvent être utilisés sur une base plus régulière pour le partage de l'information, en particulier dans les missions voisines, au lieu d'attendre qu'une crise éclate.

À cet égard, je voudrais demander à M. Ladsous si, concernant certaines des contraintes mentionnées par le général Iqbal Asi, en termes de coopération intermissions – et nous sommes bien conscients des aspects juridiques et politiques, de la nécessité de consultations et du consentement du Gouvernement hôte et ainsi de suite – le Département des opérations de maintien pourrait faire plus pour remédier à certaines de ces contraintes.

Enfin, je voudrais poser une question aux quatre intervenants, relative aux drones, lesquels n'ont pas encore été déployés dans la Mission de stabilisation des Nations Unies en République démocratique du Congo. Étant donné que nous avons les deux commandants de force dans un autre théâtre d'opérations où il y a beaucoup d'enthousiasme de la part des Gouvernements des pays hôtes, au Libéria et en Côte d'Ivoire, pour l'utilisation de drones, en théorie au moins n'y aurait-il pas certains avantages à déployer des drones dans

ce théâtre d'opérations en Afrique de l'Ouest ou, plus généralement, dans les zones de maintien de la paix où la mission ou le mandat sont très larges, le territoire très étendu et les ressources, bien évidemment, limitées?

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne la parole à M. Ladsous pour qu'il décide s'il souhaite répondre à une quelconque des questions posées. J'espère qu'il le fera. Il vaudra peut-être renvoyer aux commandants de force toute question qui relève davantage de leurs compétences.

M. Ladsous : Monsieur le Président, je voudrais, par votre entremise, remercier l'ensemble du Conseil pour ce débat très substantiel et très utile pour nous tous. En effet, de nombreuses questions ont été posées aux trois généraux et au moins à deux autres des commandants de force. Permettez-moi tout d'abord de faire une remarque d'ordre général.

La réunion des chefs des composantes militaires cette année, que nous avons placée sous le thème général de ce qui est une préoccupation constante et le thème de travail du Département des opérations de maintien de la paix, porte sur la question de la performance : comment la développer et comment l'améliorer? C'est vrai dans le domaine de la formation. Comme le Conseil le sait, et certaines délégations l'ont mentionné, nous avons travaillé intensivement sur les manuels d'un certain nombre de spécialités, et d'autres sont en cours de réalisation. Je remercie les États Membres qui nous aident à faire ce travail, mais il est certain que ces considérations de base – à quoi un bataillon d'infanterie devrait-il ressembler, à quoi un hôpital de campagne devrait-il ressembler – doivent être complétées par une véritable formation effectuée, dans le meilleur des cas avant le déploiement, mais également sur le terrain.

Je tiens à souligner ici la nécessité d'assurer des formations spécifiques, par exemple sur les questions relatives aux femmes et à la protection des enfants. C'est essentiellement ce que nous allons faire au Mali une fois que la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) aura pris la suite de la Mission internationale de soutien au Mali sous conduite africaine (MISMA). Les formations axées sur les questions des droits de l'homme, des femmes et des enfants au Mali seront assurées sur le terrain; bien évidemment, il ne faut jamais oublier le contrôle qualité.

Nous travaillons actuellement sur une proposition – examinée en Cinquième Commission – en vue de créer un poste de directeur de l'évaluation du personnel de terrain en uniforme. Encore une fois, je remercie les délégations qui ont déclaré qu'elles appuyaient cette initiative dont j'espère qu'elle se matérialisera et qui sera une institution attachée au Secrétaire général adjoint et qui travaillera en étroite coopération avec les commandants de force pour régler les problèmes systémiques qui surgissent de temps à autre.

La coopération intermissions permet également d'améliorer considérablement les performances. Dans les limites dont nous avons convenu, elle ne saurait être utilisée de manière systématique pour pallier le manque de personnel, de fonds ou de matériel. L'objectif de cette coopération, c'est de répondre à un surcroît de besoins, des besoins prévus à l'avance et dus, par exemple, à des processus électoraux, ou à des besoins imprévus. Il y a eu récemment trois exemples de coopération intermissions : l'un en Afrique de l'Ouest, où la coopération entre nos missions est d'une qualité exceptionnelle car elle se fait entre les gouvernements concernés; et les deux autres, au Libéria et en Côte d'Ivoire. Il doit y avoir des mécanismes appropriés et une certaine flexibilité de fonctionnement.

Oui, je peux confirmer que le même processus que je constate en Afrique de l'Ouest est utilisé au profit de la MINUSMA au Mali en termes de personnel et de matériel. J'en profite pour remercier les commandants de force de leur bonne volonté et de leur compréhension, ainsi que d'avoir œuvré délibérément à son succès.

En République démocratique du Congo et au Soudan, la coopération se fait essentiellement au niveau du matériel et des hélicoptères – des hélicoptères de combat et des hélicoptères de transport. Comme le Conseil le sait, ces « produits » sont très rares et nous devons procéder régulièrement à des échanges de matériel entre les quatre missions concernées.

La troisième zone géographique, et non des moindres, est celle du Moyen-Orient où, surtout depuis l'année dernière, lorsque nous avons déployé la Mission de supervision des Nations Unies en République arabe syrienne, il y a eu une coopération exemplaire entre la Force intérimaire des Nations Unies au Liban, la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement et l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve et, ne l'oublions pas, avec la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre qui fournit très souvent un soutien à ces trois

missions. Je crois qu'il y a beaucoup à dire, mais en termes de personnel et de matériel, cette coopération est plutôt exemplaire.

Je voudrais pour terminer dire un mot des nouvelles technologies, et d'abord des drones en République démocratique du Congo. Nous sommes en pleine procédure d'achat; comme le Conseil le sait, cette procédure n'est pas simple, mais elle est en cours. J'espère que d'ici peu, mais sans doute pas en juillet, ces drones survoleront la République démocratique du Congo où ils s'acquitteront de leur mission qui consiste premièrement à fournir les meilleures informations possibles au Commandant de la Force; deuxièmement, à mieux protéger notre personnel sur le terrain et, ne l'oublions pas, les populations civiles, dont les camps de personnes déplacées mentionnés par le général. Je crois qu'il s'agit là d'un outil majeur qui améliorera la sûreté et la sécurité de toutes les parties concernées.

Et troisièmement, ces drones permettront de dissuader les ruffians ou les bandits qui sauront qu'un œil, depuis le ciel, suit tous leurs mouvements, et que le Commandant de la Force et ses effectifs sont bien conscients de ce qui se passe. Et cela sert également un plus grand objectif; nous savons que certains groupes armés d'une région donnée des Kivus s'inquiètent de cette perspective, et je crois que c'est une bonne chose.

Pour ce qui est des autres technologies, j'hésiterais peut-être à utiliser le terme de « technologie avancée », tout simplement parce qu'elles sont conformes aux derniers progrès techniques. Les drones sont utilisés dans de nombreux secteurs et professions, et nombre des appareils mentionnés par le général de corps d'armée Dos Santos Cruz sont disponibles en milliers de modèles. Il s'agit donc en réalité de faire entrer les activités de maintien de la paix des Nations Unies dans le XXI^e siècle.

J'estime très opportune l'initiative prise par le Pakistan, en tant que Président du Groupe de travail sur les opérations de maintien de la paix, d'organiser cette réunion en juillet après avoir déjà élaboré la résolution 2086 (2013) en début d'année, qui a été utile au Conseil. Je pense que cette réunion donnera lieu à des échanges très utiles car nous avons simplement besoin – je le répète, pour obtenir des résultats – d'être en mesure d'utiliser ce dont nous disposons pour effectuer le travail en respectant les paramètres déjà présentés par un certain nombre de délégations.

J'ai une dernière observation à faire en ce qui concerne l'utilisation des drones dans d'autres missions. Bien entendu, je voudrais être en mesure de tirer les premiers enseignements de la période initiale de quelques mois durant laquelle ces appareils ont été utilisés en République démocratique du Congo, mais il est évident que la demande existe dans plusieurs autres missions et je pense que le besoin est réel. Nous devons le faire comme il convient, à savoir qu'il nous faudra d'abord tirer des enseignements avant d'envisager quelle est la meilleure façon d'appliquer cela ailleurs.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au général Dos Santos Cruz.

Le général Dos Santos Cruz (*parle en anglais*) : De nombreuses questions concernent avant tout la Brigade d'intervention de la Force et les drones. L'entraînement initial est essentiel, et nous avons peut-être bien plus besoin de technologies de base durant l'entraînement car, par exemple – et je donnerai quelques détails – concernant la vision nocturne, il est très difficile de trouver des groupes ou bandes rebelles avec le matériel à notre disposition. Si nous sommes équipés des dernières technologies, les combats de nuit se multiplieront et ce sera bien mieux pour nous. C'est un énorme avantage.

Il existe tout un éventail de technologies, de base à celles de pointe. Nous devons savoir comment les utiliser. En ce moment, nous organisons notre structure pour recevoir le matériel. À New York, ils s'occupent des achats et du contrat final. Je dois trouver des spécialistes pour une utilisation optimale de ce système. Ce n'est pas compliqué. Parfois, vu du Siège, cela semble très complexe, mais ça ne l'est pas. C'est simple. Je suis sûr que nous allons obtenir de bons résultats, dans l'intérêt de nos mandats. Nous allons protéger un plus grand nombre de civils et mieux protéger notre personnel, et nous allons disposer de bien plus d'informations, non seulement pour nous mais également pour le Département des opérations de maintien de la paix, le Conseil de sécurité et l'Organisation tout entière. Ce sera très utile à tout le monde.

S'agissant de la Brigade d'intervention de la Force, je me suis rendu en République démocratique du Congo il y a trois semaines – moins d'un mois – et mon avis personnel est que le mandat défini par la résolution 2098 (2013) est quelque chose de nouveau. C'est la première fois qu'une position plus claire et plus solide a été prise avec une brigade d'intervention de force. Cela a donné lieu à de nombreuses interrogations

et interprétations. Je ne pense pas que cela soit compris de la même façon par tous. Néanmoins, pour ce qui est de la situation actuelle avec la Brigade d'intervention de la Force, à Sake, nous avons un bataillon tanzanien, un bataillon sud-africain qui est arrivé la semaine dernière, une compagnie de forces spéciales, également tanzanienne, et nous attendons les effectifs du Malawi. Nous n'avons pas d'informations précises à l'heure actuelle, mais nous espérons qu'ils seront en place fin juillet.

Le problème avec la Brigade d'intervention de la Force est que l'on attend beaucoup d'elle, ici et sur le terrain. Sur le terrain, le citoyen lambda pense que nous allons régler tous les problèmes, même de sécurité publique, mais cela n'est pas vrai car une seule brigade ne pourra pas régler ce problème. Nous devons protéger les civils pour nous acquitter de notre mission avec les 20 000 éléments présents sur le terrain.

S'agissant de la question relative aux règles d'engagement, il n'est pas si facile de se fixer une cible claire car il y a plus de 50 groupes armés. En ce moment, un seul est en uniforme et occupe une position claire, mais 56 autres groupes armés sont en tenue civile et se fondent dans la population.

Concernant les règles d'engagement, nous devons prendre conscience que les opérations de maintien de la paix suivent les mêmes principes. Même avec le nouveau mandat, la Brigade d'intervention de la Force et une plus grande liberté d'action, nos opérations répondent aux mêmes principes. Les mêmes règles et les mêmes principes s'appliquent à l'emploi de la force. Il n'y a pas de multiples façons de justifier l'emploi de la force. Par conséquent, le recours à la Brigade d'intervention ne pose pas problème car tous les contingents, même la Brigade d'intervention, doivent respecter les mêmes principes, et nous devons suivre des directives très claires pour justifier l'emploi de la force.

L'artillerie pourrait susciter des inquiétudes. L'artillerie est un élément nouveau car, en temps normal, nous ne nous trouvons pas sur des terrains vagues; nous opérons plutôt dans des zones très densément peuplées. Nous avons cependant les moyens d'avoir recours à l'artillerie. Nous disposons de grenades fumigènes. Nous avons les moyens d'éclairer le champ de bataille. Nous devons être très prudents avec les grenades. J'ai les effectifs nécessaires et nous respectons les règles.

Certains milieux sont parfois très préoccupés par la protection des civils. La protection des civils est

une tâche essentielle pour tous, y compris pour nous. La condition principale à remplir pour exécuter notre mandat est de protéger les civils. Pour ce qui est de la Brigade d'intervention, il n'y a pas de problème. Nous avons les règles d'engagement; c'est très clair pour nous et ce n'est pas un problème.

Une autre question a été posée au sujet de la façon dont le Conseil de sécurité pourrait obtenir des informations plus actualisées du terrain. Avec plus de technologies : le Département des opérations de maintien de la paix dispose sûrement de la structure requise et fournira toutes les informations car nos échanges se font en temps réel. À cet égard, il n'y a pas de problème. Les missions peuvent participer à des visioconférences et répondre aux questions, et nous le faisons chaque jour avec nos commandants au sein du Département des opérations de maintien de la paix.

Je voudrais faire une autre remarque au sujet de la référence faite aux Forces démocratiques de libération du Rwanda et aux Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC). Les FARDC sont une force armée nationale. Chacun sait que la situation est compliquée. Il ne s'agit pas d'un problème national. Il revêt davantage une dimension régionale et a des répercussions sur la région, car des groupes opèrent très près de la frontière et interviennent dans toute la région. Cependant, en ce qui concerne cette question, quatre mécanismes sont maintenant en place : la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, la Communauté de développement de l'Afrique australe, l'Union africaine et le Conseil de paix et de sécurité.

Grâce aux garants, au Secrétaire général et à tous les pays situés autour des lacs, nous avons bon espoir d'être en mesure de faire face à n'importe quel problème.

Du point de vue militaire, la protection des civils est notre principale préoccupation, et nous traitons de la même manière toutes les menaces pesant sur la population.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au général de division Ngondi.

Le général Ngondi (*parle en anglais*) : Je tiens à dire combien je me sens honoré et suis reconnaissant pour toutes les aimables observations et la gratitude adressées à nos soldats, auxquels je promets de les transmettre.

J'ai évoqué la nécessité d'une évaluation en cours de mission de la formation et de l'entraînement

préalables au déploiement, menée et gérée par les pays fournisseurs de contingents. Pour que les choses soient claires, l'écart qui existe dans les quartiers généraux des forces – et pas uniquement celui de ma force, mais tous les quartiers généraux – relève de la capacité du Commandant à comprendre ou connaître le niveau de préparation opérationnelle des contingents parce qu'il n'a pas les moyens de le vérifier.

Le travail des contingents englobe principalement trois domaines : la capacité à effectuer des tâches essentielles de la mission qui sont bien couvertes et documentées, les fonctions exercées par le personnel, et la viabilité des contingents. Si un commandant de force est en mesure de savoir que tous ces secteurs fonctionnent bien, alors il peut en toute confiance affecter les soldats aux diverses tâches.

Concernant la question de savoir si une telle évaluation doit être effectuée avant même que les contingents soient déployés, je dirais oui. Ce serait encore mieux si, avant qu'ils ne soient déployés dans la zone de mission, la formation des contingents pouvait être validée afin de démontrer, en particulier au commandant de la force, qu'ils sont prêts à partir en opération. Cependant, je n'ai évoqué ce point que pour la zone relevant de ma responsabilité.

Quant à la question de savoir quels critères doivent être utilisés, je voudrais dire que désormais, il existe déjà des manuels et des documents, et d'autres doivent encore être publiés; les Nations Unies et les pays fournisseurs de contingents se les partagent, notamment des guides indiquant quelles sont les activités de formation qui devraient être dispensées avant un déploiement. Ces mêmes activités doivent être effectuées sur le terrain. Lorsque de nouvelles tendances et de nouveaux défis émergent, la nouvelle composante que j'ai appelé une « équipe d'évaluation » sera sur place pour analyser ce qui se passe et formuler des projets et directives de formation appropriés pour veiller à ce que les soldats reçoivent une formation appropriée au sein de la mission pour faire face à une situation nouvelle. Nous ne pouvons pas attendre qu'ils retournent dans leur pays pour y être formés. Il doit y avoir la possibilité de former des soldats à la gestion de nouveaux problèmes; autrement, ces nouveaux problèmes pourraient saboter entièrement la mission.

Je tenais aussi à répondre à la question concernant ce que l'ONU peut faire pour mettre fin au cycle de la violence. Je ne sais pas qui doit en assumer la responsabilité, mais mon opinion est que, selon ma

propre expérience, les conflits violents sont le résultat de l'exclusion au sein d'un pays. Par conséquent, s'il est possible de mettre l'accent sur la nécessité de créer des institutions politiques et économiques sans exclusive dans ledit pays, où chacun a un sentiment d'appartenance et profite des fruits nationaux, alors peut-être verrons-nous disparaître ces cycles de violence. Mais tant que des institutions exclusives et fondées sur l'origine existent dans un pays, ce n'est qu'une question de temps avant que les griefs se transforment en violence. C'est là mon avis.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au général de division Iqbal Asi.

Le général Iqbal Asi (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je tiens à remercier tous les représentants de leurs très aimables remarques et des expressions de soutien adressées aux soldats sur le terrain. Des questions ont été posées concernant trois domaines, notamment la coopération entre missions, mon sujet. Ensuite, il y avait une question concernant la coopération entre l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) et les Forces républicaines de Côte d'Ivoire. Enfin, je ferai un bref commentaire sur la formation à partir de mon expérience sur le terrain. Je vais traiter les questions dans l'ordre inverse.

Un centre d'analyse conjoint, englobant deux missions ou plus, serait fort envisageable, voire souhaitable. Mais pour y parvenir, nous devons d'abord accepter que l'ONU adopte une démarche régionale de la gestion des conflits, et qu'il y ait une perception commune de la menace et un mécanisme commun pour lancer des interventions. Il faut d'abord se mettre d'accord sur ces éléments. Il n'y a pas de meilleurs exemples que ceux que nous offrent la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL), l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) et la Mission de multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali. Les trois missions sont tellement proches les unes des autres que les ressources peuvent être centralisées et exploitées par toutes les missions. Nous devons y veiller. Compte tenu des conséquences persistantes de la crise financière actuelle, nous devrions sérieusement envisager ces options. Elles s'avèreraient utiles.

Le représentant de la République de Corée a indiqué que les transferts de contingents devraient se faire avec précaution. Je ne peux qu'être d'accord avec lui, mais j'ai aussi parlé des accords sur le statut des forces, des accords sur le statut de la mission et des

mémoires d'accord. Nous devons officialiser cette pratique afin d'imposer les sanctions appropriées. Sans cela, ces transferts ne seront pas possibles.

Le représentant a aussi indiqué qu'il n'y avait aucun mouvement de contingents entre l'ONUCI et la MINUL. Je voudrais préciser que les contingents se sont déplacés deux fois – trois compagnies en 2010 et une en 2011 – ce qui est notable. Nous avons évidemment utilisé plus d'une fois les hélicoptères pour assurer des sorties de sécurité et de reconnaissance, ce qui a été utile.

Le représentant des États-Unis a évoqué la viabilité de la coopération entre les missions. Il ne fait aucun doute que cette coopération est une option extrêmement viable. Le seul problème est la nécessité de définir l'approche de règlement des conflits adoptée par l'ONU.

Je voudrais également aborder la question qui a été soulevée concernant la formation. S'agissant des écarts de formation entre les soldats déployés sur le terrain, mon avis est que ces écarts continueront d'exister, et que nous ne serons pas en mesure de les supprimer de manière permanente. Ce n'est pas possible. Les contingents militaires sont issus d'horizons nationaux fort divers. Il y a de très grandes divergences entre leurs normes de formation. Nous n'y pouvons pas grand-chose, mais nous devons essayer de réduire ces écarts autant que possible.

Cependant, mon expérience personnelle est que l'attitude collective du contingent et l'aptitude du chef de bataillon et des officiers à motiver leurs troupes font toute la différence sur le terrain. Si cela est possible – si d'une manière ou d'une autre, les autorités nationales et les commandants sur le terrain peuvent avoir un tel effet – je suis certain que la performance des contingents sur le terrain s'améliorera.

Pour répondre au représentant du Rwanda, la coopération entre les missions en tant que solution à court terme ne peut remplacer une solution permanente. Je suis d'accord qu'il n'y a absolument aucun doute sur ce point, mais il faut des ressources pour mettre en place une solution permanente. Nous nous trouvons dans un contexte où les ressources manquent. Ce problème ne peut être réglé qu'en multipliant les ressources via l'utilisation de celles disponibles au sein d'autres missions. Telle est la manière de remédier à la pénurie de ressources à laquelle nous sommes confrontés d'une manière ou d'une autre sur le terrain.

Le représentant de l'Azerbaïdjan a parlé de problèmes logistiques et administratifs particuliers en ce qui concerne la coopération entre les missions. Ces problèmes sont indéniables et bien présents, mais nous pouvons utiliser les mécanismes créés par les accords relatifs au statut des forces, les accords relatifs au statut des missions et les mémorandums d'accord dont j'ai déjà parlé. Nous pouvons réduire et même éliminer ces problèmes en nous appuyant sur ce cadre juridique.

Le représentant du Luxembourg a posé une question sur la création d'unités de contrôle des frontières. Indiscutablement, elles peuvent être très utiles, mais elles doivent être subordonnées au cadre de coopération entre les missions. Nous devons convenir que ce cadre est acceptable pour toutes les missions déployées dans le monde avant de penser à créer des unités de contrôle des frontières, même si là aussi, ça n'ira pas sans problèmes. Qui contrôle et commande le bataillon? Où déploie-t-on le bataillon? Quelles règles opérationnelles doit-il suivre en fonction des missions? Il faudra répondre à toutes ces questions.

J'en viens maintenant à certaines des questions les plus difficiles. Les représentants de la France et de l'Australie ont posé des questions sur la coopération entre les missions dans le contexte du Mali. Je me souviens que quand la crise malienne a éclaté, j'étais déjà déployé au sein de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI). Nous avons de nous-mêmes commencé à travailler sur l'appui logistique, sans avoir reçu de consignes claires du Département des opérations de maintien de la paix, parce que nous pensions qu'une mission au Mali aurait certainement besoin d'un appui initial de l'ONUCI pour prendre ses marques et parce cet appui logistique était naturellement disponible en Côte d'Ivoire. Nos infrastructures sont vastes, nous les avons simplement transposées à Bamako et cela n'a pas posé de problème.

L'appui est là; il est tout à fait possible. Je pense notamment à l'utilisation d'hélicoptères. J'ai appris ici que les Mi-24 sont en train d'être transférés à l'ONUCI. Les hélicoptères sont le pilier central des trois missions en Côte d'Ivoire, au Mali et au Libéria. Nous aurons peut-être à régler certains aspects logistiques tels que le ravitaillement entre les déplacements, mais autrement il ne devrait pas y avoir de problèmes opérationnels. Je pense qu'il faut poursuivre cette initiative.

Pour ce qui est d'une force de réaction rapide centrale, des forces sont disponibles et occupent actuellement une position centrale, quelque part dans

le nord de la Côte d'Ivoire, il me semble. Cette force peut réagir n'importe où. Encore une fois, il faudra régler certains aspects épineux dans les mémorandums d'accord, les accords sur le statut des forces ou les accords sur le statut des missions afin que ces opérations se déroulent sans problème. Je réaffirme que selon moi, l'utilisation des technologies est l'un des domaines dans lesquels la coopération est parfaitement possible.

Enfin, j'en viens à la question la plus difficile, qui a été posée par le représentant du Pakistan. Quels sont les problèmes qui se posent en ce qui concerne la coopération entre les missions? J'ai abordé cet aspect spécifique dans mon exposé et mentionné trois types de problèmes : les problèmes juridiques et administratifs, les mandats restrictifs de certaines missions et l'absence de matériel standardisé. Les deux derniers sont importants, mais le problème le plus complexe est celui des aspects juridiques, politiques et administratifs. Quel niveau d'effectifs est acceptable pour un pays donné? Quels types d'armes sont acceptables pour un pays fournisseur en particulier? Un pays est-il politiquement prêt à pénétrer dans la zone d'opérations de la mission? Est-ce acceptable pour le pays concerné? Peut-être ces pays sont-ils voisins; peut-être que dans le contexte régional, ils ne sont pas prêts à opérer dans un pays donné. Pour ce qui est du matériel appartenant aux contingents, l'ONU veut établir une norme et imposer un type d'arme, que le pays en question la possède ou non. Quelles sont les capacités? Il va falloir régler certains de ces problèmes. C'est un vrai défi.

Je voudrais toutefois faire une légère digression à ce stade. Il y a un autre problème extrêmement important que j'ai mentionné tout à l'heure. C'est la question de la régionalisation de notre approche en matière de règlement des conflits. J'en ai parlé avec mon collègue, le Commandant de la Force de la Mission des Nations Unies au Libéria. Nous sommes voisins. Tous les jours, nous avons des problèmes à régler dans le secteur ouest le long de la frontière. Je suis d'un côté de la frontière et lui de l'autre. Bien que nous nous parlions régulièrement au téléphone et que nous nous rencontrions – et j'ai toujours estimé que nous voyions les choses de la même manière et que nous n'avions aucun problème sur ce point –, après m'être entretenu avec lui ici, je réalise que la façon dont il envisage ses problèmes est très différente de celle dont je considère les miens.

Une mission a une certaine identité, et on développe une certaine sympathie pour cette identité. On développe une certaine sympathie pour les autorités

locales. Elles ont leur propre point de vue sur différentes questions. Tant que nous n'aurons pas régionalisé totalement ce concept et que nous ne nous serons pas réunis pour discuter de ces questions, nous ne pourrons pas avoir une vue commune sur ce point. Cela est important, et même si je n'ai pas abordé cet aspect dans ma déclaration, je pense que c'est le défi principal.

La dernière question a été posée par le représentant du Togo au sujet de la coopération entre l'ONUCI et les Forces républicaines de Côte d'Ivoire. Je puis assurer le représentant du Togo que cette coopération est vaste. Elle couvre le domaine opérationnel, la formation, l'aspect logistique et les opérations de sécurité. Nous avons 29 bases disséminées sur tout le territoire de la Côte d'Ivoire. Depuis ces bases, des patrouilles sont effectuées dans tout le pays. Les Forces républicaines ont environ huit bases principales, d'après ce que je sais. Nous sommes complémentaires. Lorsqu'il leur est impossible de contrôler une zone, ce sont mes troupes qui le font. C'est ce que j'appelle la complémentarité opérationnelle pour le contrôle d'une zone.

Nous effectuons des patrouilles conjointes. Lorsqu'un problème se présente, nous nous précipitons à leur aide, y compris pour ce qui est du partage d'informations. Nous menons régulièrement des activités de formation et ma force a dirigé plus d'une session. La Mission propose également une formation aux contingents des Forces républicaines. L'appui logistique que nous fournissons est phénoménal. Nous avons fourni des moyens de transport à plus d'une occasion depuis que j'ai pris le commandement de la Force. Nous permettons même aux commandants ivoiriens d'utiliser nos hélicoptères.

Comme je l'ai mentionné dans ma déclaration, nous avons garanti la sécurité du processus électoral dans différents bureaux de vote et bureaux régionaux à travers le pays. Tous les effectifs sous mon commandement avaient été déployés à cet égard dès avril. Je suis certain que le Conseil en a été dûment informé. Il s'est agi d'une opération très réussie. Nous garantissons aussi la sécurité de sites stratégiques, des sites qui à la fin de l'année dernière étaient attaqués par des éléments perturbateurs et que les Forces républicaines n'arrivaient pas à défendre alors qu'ils étaient très importants. Nous nous sommes donc mobilisés et avons sécurisé 11 sites. Nous continuons aussi d'assurer la sécurité de personnalités importantes.

Enfin dernière remarque, nous sommes en train de monter un projet de partenariat avec les Forces

républicaines de Côte d'Ivoire. J'ai beaucoup de choses à dire à ce sujet, mais le temps me manque. Il s'agit d'un grand projet, et nous espérons pouvoir renforcer considérablement les capacités des Forces républicaines s'il parvient à terme d'une manière ou d'une autre.

Le Président (*parle en anglais*) : Avant de conclure la séance, je donne maintenant la parole au général Gaye afin qu'il réponde aux questions qui auraient été adressées à d'autres commandants de force ou au Bureau des affaires militaires.

Le général Gaye : Il y a effectivement deux questions qui ont été adressées à des commandants de force.

La première question concernait la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud. Le concept opérationnel de notre mission au Soudan du Sud consiste à maximaliser la taille relative de la Force par une mobilité du bataillon de réserve. Cette mobilité doit être orientée par une connaissance de la situation. Cette appréciation de la situation est donc absolument essentielle au sein de cette mission. Lors de la crise de décembre 2011, ce sont les observations faites à partir d'hélicoptères qui ont permis d'alerter les autorités gouvernementales que des affrontements entre les diverses communautés se préparaient dans la zone de Jonglei. C'est notre action, le transfert très rapide du commandant de la Force sur le terrain et de quelques troupes qu'on a pu déplacer, qui a permis de réduire au minimum les violences qui ont malheureusement encore eu lieu. Notre mission au Soudan du Sud est un cas typique, où une bonne connaissance de la situation par l'emploi de technologies modernes permet de maximaliser l'emploi, notamment, des réserves, et même d'agir sur le déploiement des bataillons.

La seconde question, sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), portait sur les forces et les faiblesses du soutien que nous apportons aux acteurs humanitaires. Habituellement, dans les mandats, la Force a la responsabilité d'assurer la sécurité des acteurs humanitaires, ainsi que du personnel des Nations Unies. Il appartient aux différents Représentants spéciaux adjoints du Secrétaire général au sein des missions de coordonner l'action de tous les personnels humanitaires et de voir quel soutien la Force peut leur apporter. Dans le cas précis de la MINUSTAH, au lendemain du tremblement de terre, un renforcement important en compagnies du génie a pu être effectué, et la MINUSTAH est vraiment un laboratoire très intéressant de ce que des compagnies du génie militaire

peuvent faire dans un pays qui se relève d'un conflit. Bien sûr, beaucoup a été fait par ces compagnies, mais il faut convenir que nous restons un peu sur notre faim, pour plusieurs raisons.

Premièrement, l'emploi d'une compagnie du génie doit être planifié si l'on veut qu'il soit maximalisé. Une compagnie du génie ne travaille pas sur des chantiers de deux ou trois jours, mais de préférence sur de longs chantiers, où elle déploie l'ensemble de ses matériaux. C'est pourquoi la MINUSTAH a mis sur pied une réunion semestrielle de coordination et de planification d'emploi des unités du génie. C'est nous, au Département des opérations de maintien de la paix, qui l'avons engagée à faire cela et elle l'a très bien fait.

Deuxièmement, si nous restons sur notre faim, c'est aussi parce que, même lorsque tout cela est planifié, l'emploi des unités du génie a une implication financière importante. Avoir la capacité de faire des routes en bitume ne signifie pas que l'on dispose du budget nécessaire pour le bitume, les pierres, etc. En cette période de contraintes financières, c'est bien sûr une question à laquelle nous n'avons pas de réponse. Néanmoins on peut dire qu'avec les unités du génie, nous disposons d'un élément qui fait parfaitement le pont entre la Mission et tous les acteurs humanitaires, au bénéfice des populations.

S'agissant de la dimension régionale sur laquelle le général Iqbal Asi a beaucoup insisté, je voudrais confirmer que d'abord, elle figure parmi les tâches incluses dans plusieurs mandats du Conseil de sécurité. Notamment sur l'Armée de résistance du Seigneur, nous avons invité les missions à coopérer, et cela a créé une tendance, en particulier au niveau des forces, qui ont reçu pour mission de se réunir régulièrement, tous les trimestres. Dans certaines régions, cela se fait très bien, dans d'autres un peu moins bien à cause des situations. En ce qui concerne la Côte d'Ivoire et le Libéria, le Conseil le sait, il y a même eu une réunion entre les deux États et les deux Missions. Cette réunion quadripartite prouve bien qu'il y a une tendance à approcher cette question des réfugiés de manière absolument régionale. Je suis sûr que M. Koenders, qui était au centre de ce genre d'activité, accrochera très rapidement le train de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali à ce genre de réunion.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le général Gaye de ses réponses. Je remercie également les autres commandants de force de leur présence et d'avoir contribué au débat de ce jour qui, je le crois, a été d'une très grande utilité pour tous les membres du Conseil.

La séance est levée à 12 h 45.